MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026

Questions d'actualité

Déclaration du Gouvernement sur l'avenir du processus d'orientation et d'affectation des lycéens dans l'enseignement supérieur

Droit des victimes à l'information et à la compréhension des procédures ***(Procédure accélérée)***

Rapport sur la situation des finances publiques locales

SOMMAIRE

QUESTIONS D'ACTUALITÉ..... 1

Effondrement des moyens dédiés à l'apprentissage **1**

Mme Claudie Faucon Mejean **1**

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités **1**

Propos racistes et haineux dans les médias **1**

Mme Antoinette Guhl **1**

Mme Catherine Pégard, ministre de la culture **2**

Sécheresse en Guyane **2**

M. Rodolphe Alexandre **2**

M. Philippe Tabarot, ministre des transports **2**

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux **3**

Mme Amel Gacquerre **3**

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et chargée de l'énergie **3**

Agression dans une école à Nice **3**

Mme Gaëlle Frontoni **3**

M. Edouard Geffray, ministre de l'éducation nationale **3**

Services d'urgence ruraux **4**

M. Michel Masset **4**

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées **4**

Agressions de sapeurs-pompiers **4**

Mme Françoise Dumont **4**

M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur **4**

Hausse des prix de l'énergie **4**

M. Fabien Gay **4**

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et chargée de l'énergie **5**

Cumul emploi-retraite des artistes **5**

Mme Laure Darcos **5**

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités **5**

Accès aux soins **6**

Mme Dominique Santoni **6**

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées **6**

Alstom **6**

M. Franck Dhersin **6**

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique **7**

Blocus des universités 7

Mme Géraldine Amouroux 7

M. Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace 7

Incendie dans l'usine Les Canards d'Auzan 7

Mme Carole Rolando 7

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique 8

PLF 2027 et contribution des collectivités territoriales 8

M. Marc Séné 8

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation 8

Investissements des collectivités territoriales 9

M. Daniel Fargeot 9

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation 9

Annulation d'élections municipales 9

Mme Frédérique Puissat 9

M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur 9

Moyens des collectivités pour la transition énergétique 10

Mme Marion Canalès 10

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et chargée de l'énergie 10

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR L'AVENIR DU PROCESSUS D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DES LYCÉENS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 11

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre 11

M. Edouard Geffray, ministre de l'éducation nationale 12

M. Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace 13

M. Max Brisson 15

M. Pierre-Antoine Levi 16

M. Yan Chantrel 16

Mme Maryse Carrère 17

M. Pierre Ouzoulias 18

Mme Marie-Ange Rousselot 19

M. Aymeric Durox 19

Mme Mathilde Ollivier 20

M. Cédric Chevalier 21

M. Gabriel Amard 22

M. Edouard Geffray, ministre de l'éducation nationale 22

M. Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace 22

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE 23

DÉLÉGATION (NOMINATION)..... 23

AVIS SUR DES NOMINATIONS..... 23

ACCORD EN CMP 23

DROIT DES VICTIMES À L'INFORMATION ET À LA COMPRÉHENSION DES PROCÉDURES *(Procédure accélérée)*..... 23

Discussion générale **23**

Mme Marie-Claire Carrère-Gée, auteure de la proposition de loi **23**

Mme Nadine Bellurot, rapporteure de la commission des lois **24**

M. Jean-Didier Berger, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur **25**

Mme Béatrice Gosselin **26**

M. Benjamin Huin **26**

Mme Anne Souyris **26**

Mme Sylvie Josserand **27**

M. Michel Masset **27**

Mme Olivia Richard **28**

M. Hussein Bourgi **28**

Mme Evelyne Corbière Naminzo **28**

M. Loïc Kervran **29**

Discussion de l'article unique **29**

Article unique **29**

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE 30

RAPPORT SUR LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES..... 30

Mme Christine Lavarde, rapporteur général de la commission des finances **30**

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation **31**

M. Jean-Baptiste Lemoyne **32**

M. Thomas Dossus **32**

Mme Carine Leroy **33**

M. Dany Wattebled **33**

M. Bernard Delcros **33**

Mme Isabelle Briquet **34**

M. Pierre Barros **34**

Mme Vanina Paoli-Gagin **34**
M. Stéphane Sautarel **35**
M. Daniel Fargeot **35**
M. Simon Uzenat **36**
M. Pierre Boileau **36**
Mme Nathalie Goulet **37**
Mme Frédérique Espagnac **37**
M. Jean-Claude Anglars **37**
M. Hervé Reynaud **38**
M. Alexis Robin **38**
M. Thierry Cozic, président de la commission des finances **39**

Ordre du jour du jeudi 5 novembre 2026 **40**

SÉANCE
du mercredi 4 novembre 2026

15e séance de la session ordinaire 2026-2027

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

La séance est ouverte à 15 heures.

Questions d'actualité

M. le président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité au Gouvernement.

La séance est retransmise en direct sur Public Sénat et sur notre site internet.

Chacun sera attentif au respect des uns et des autres et au temps de parole.

Effondrement des moyens dédiés à l'apprentissage

Mme Claudie Faucon Mejean. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* Monsieur le Premier ministre, depuis un mois, la jeunesse est dans la rue. Demain, journée de grève nationale, elle se mobilisera pour des conditions d'apprentissage dignes et des perspectives d'avenir. Elle demande un avenir serein.

Vous lui répondez par des réformes, dont elle n'est qu'une ligne à la marge, une variable rejetée, et par un budget pour 2027 qui supprime des moyens pour l'apprentissage… L'État versait aux régions 268 millions d'euros en 2025, mais 33 millions d'euros en 2026 et zéro en 2027. Pis, vous enlevez 1 milliard d'euros de taxe affectée à France Compétences et réduisez les moyens des missions locales. La moitié des centres de formation d'apprentis (CFA) prévoient un déficit et un sur six prépare un plan social.

Or le chômage des 15-24 ans atteint 21,6 %, soit une augmentation de 2,5 points. Ces jeunes ont besoin d'être formés. Régions, chambres consulaires, professionnels, tous vous alertent. Et la ministre, Mme Roubache, parle de maturité et non de recul ? Le Président de la République promettait 1 million d'apprentis en 2027, mais vous avez fermé le robinet.

Allez rétablir les moyens des régions et des CFA ou assumerez-vous de fermer la porte de l'apprentissage à toute une génération ? *(Applaudissements sur les travées du groupe SER, du GEST et sur quelques travées du groupe CRCE-K)*

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre du travail et des solidarités*. – L'apprentissage propose un avenir à 800 000 jeunes par an. Je nuancerai votre propos : Mme Roubache et moi-même nous sommes battus pour préserver les moyens nationaux de l'apprentissage. Aucun euro ne manquera ni pour la formation dans les CFA, ni pour les entreprises.

Concernant les régions, nous anticipons d'un an l'arrêt du système exceptionnel des Pric (pactes régionaux d'investissement dans les compétences) – la décision était actée et connue. Nous honorons les autorisations d'engagement et les contrats signés : 300 millions d'euros seront encore versés aux régions. Au total, plus de 12 milliards d'euros seront consacrés à l'apprentissage.

Mme Anne-Sophie Romagny. – Et les missions locales ?

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre*. – Nous avons ajouté quelques moyens dans le budget – j'espère que vous le voterez – pour soutenir les formations vers les entreprises souveraines et stratégiques pour notre pays. Un complément d'effort de formation dans les CFA sera possible. Un fonds est aussi prévu pour soutenir les CFA en difficulté. *(M. Martin Lévrier applaudit.)*

Mme Claudie Faucon Mejean. – Le nombre d'apprentis a reculé en 2025, pour la première fois depuis dix ans. Votre budget est une purge pour les régions ! Vous leur demandez de choisir entre les lycées, les trains et les CFA, les Français apprécieront… *(Applaudissements sur les travées des groupes SER et CRCE-K ainsi que sur les travées du GEST)*

Propos racistes et haineux dans les médias

Mme Antoinette Guhl. – *(Applaudissements sur les travées du GEST)* Les mineurs étrangers : « voleurs, violeurs, assassins. » Le maire de Saint-Denis ? « Grand singe » ! Et en même temps, « vive la France blanche et heureuse », « Pétain, sauveur des Juifs »… Je n'invente rien. Ce sont les propos diffusés sur CNews, une chaîne d'information française regardée par des millions de téléspectateurs. *(On s'en offusque sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme Catherine Conconne. – Eh oui !

Mme Antoinette Guhl. – Plus de 800 000 personnes ont signé une pétition demandant sa suppression. C'est justifié. En 2026, 300 000 euros d'amende ont été infligés à la chaîne. Par rapport aux milliards d'euros détenus par la famille Bolloré, c'est une aumône jetée au visage de la République, le prix pour continuer le travail de sape méthodique de notre démocratie. *(Protestations sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Guy Benarroche. – Silence, s'il vous plaît.

Mme Antoinette Guhl. – Toujours les mêmes obsessions : les étrangers, l'immigration, les Noirs, les Arabes, du matin au soir !

Une voix à droite. – Les Verts !

Mme Antoinette Guhl. – Du racisme à toutes les sauces : entrée, plat, dessert. Les raccourcis sont grossiers, les ficelles visibles. Ce serait presque comique si le sujet n'était pas aussi grave. Et les macronistes laissent faire !

Dans le complot contre la France mené par la famille Bolloré *(on s'agace sur les travées du groupe Les Républicains)*, rien n'est laissé au hasard, tout est méticuleusement calculé et cela conduit à la violence. *(Mme Sophie Primas s'exclame.)*

M. Roger Karoutchi. – Et Pigasse ?

Mme Antoinette Guhl. – Après l'attentat raciste de Trappes, nous n'avons plus le choix, il faut agir, et vite. Quels outils juridiques donnerez-vous à l'Arcom pour que le racisme…

Mme Sophie Primas. – Tous les racismes !

Mme Antoinette Guhl. –… n'ait définitivement plus sa place sur une fréquence publique ? *(Applaudissements sur les travées du GEST et des groupes SER et CRCE-K ; M. Ahmed Laouedj applaudit également.)*

Mme Catherine Pégard, *ministre de la culture*. – Je réitère mon soutien aux journalistes, de plus en plus pris à partie dans l'exercice de leur métier. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Nicolas Fricoteaux et Mme Laurence Rossignol applaudissent également ; Mme Catherine Conconne s'exclame.)*

Le débat sur la ligne éditoriale d'un média est légitime. L'Assemblée nationale a décidé de s'en saisir en désignant hier un rapporteur pour examiner le classement de la pétition CNews ou l'organisation d'un débat. Il ne me revient pas de préempter ce débat parlementaire.

Je rappelle le cadre réglementaire et juridique : nos médias audiovisuels sont soumis à un cadre précis, fixé par le législateur, qui répond au principe constitutionnel de la liberté de communication, lequel s'exerce dans les limites fixées par la loi. Celle-ci prohibe l'incitation à la haine et à la discrimination, impose de respecter le pluralisme, prescrit la rigueur dans le traitement de l'information.

M. Guillaume Gontard. – Justement !

M. Fabien Gay. – Vous ne parlez pas de CNews…

Mme Catherine Pégard, *ministre*. – Cet équilibre est placé sous le contrôle du juge et d'une autorité indépendante – l'Arcom –, garants de nos libertés fondamentales. Charge à eux de s'assurer que ces règles sont respectées et d'en tirer les conséquences. Cette mission est essentielle. Je leur témoigne ma confiance. Leur rôle dans la sérénité d'un débat démocratique est plus important que jamais.

En juillet dernier, le Gouvernement a présenté un projet de loi contre le racisme et l'antisémitisme, pour compléter l'arsenal législatif contre les propos racistes et discriminatoires, en particulier en ligne.

Sécheresse en Guyane

M. Rodolphe Alexandre. – *(Applaudissements sur les travées du RDPI)* La sécheresse historique en Guyane rend la circulation sur le fleuve dangereuse, voire quasiment impossible. Le préfet a décidé, dans le cadre du plan Orsec, de mobiliser des hélicoptères pour transporter des collégiens et des lycéens. À quand la route du fleuve pour désenclaver ce territoire, capitale du port spatial européen ?

La sécheresse a révélé la présence de mercure résultant de l'orpaillage illégal des garimpeiros, notamment dans les captages d'eau potable. À quand une photographie orthophotoplan par LiDAR de la Guyane, pour mieux connaître les ressources du fleuve ? *(Applaudissements sur les travées du RDPI et sur plusieurs travées des groupes SER, UCI, Les Républicains et du GEST)*

M. Philippe Tabarot, *ministre des transports*. – J'associe Naïma Moutchou et Mathieu Lefèvre à ma réponse. Les services de l'État sont mobilisés pour assurer la desserte des villages, avec l'aide de l'armée et des collectivités. Le fret est reporté vers l'aérien, dans le cadre du plan Orsec, activé par le préfet le 22 octobre dernier. Vingt-cinq tonnes de fret ont été acheminées par sept vols d'avions Casa ; quatre hélicoptères civils sont déployés pour le retour des élèves. Des renforts de sécurité civile seront mobilisés pour assurer le traitement de l'eau, et les services de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) rencontreront demain le préfet de Guyane.

M. Rachid Temal. – Super !

M. Philippe Tabarot, *ministre*. – L'État fournit un effort majeur sur les routes, avec 148 millions d'euros pour le réseau routier national, prioritairement sur les axes littoraux où se concentre 90 % de la population. Pour l'intérieur, il faut favoriser la desserte fluviale, complétée par une desserte aérienne localement.

M. Rachid Temal. – C'est pour quand ?

M. Philippe Tabarot, *ministre*. – La construction de centaines de kilomètres de route n'est pas la solution la plus immédiate ni la plus durable. Mais la collectivité territoriale de Guyane a engagé 5 millions d'euros pour étudier la faisabilité du projet. L'État examinera comment accompagner le projet. Il a déjà financé 7,5 millions d'euros pour la piste ; un premier tronçon de 13 km a été réalisé et l'ensemble des 31 km du tracé est entretenu. L'État est aux côtés des Guyanais.

M. Rodolphe Alexandre. – Je vous laisse à vos propos et à votre conscience politique et morale. La Guyane est le port spatial de l'Europe. Une route de 200 km en Amazonie serait un gage pour le développement de ces territoires. *(Applaudissements sur les travées du RDPI et sur plusieurs travées des groupes SER, CRCE-K et du RDSE)*

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Mme Amel Gacquerre. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UCI)* Le Gouvernement ne renouvellera pas cinq programmes de rénovation énergétique : Actee (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), Territoires zéro exclusion énergétique, Toits d'abord et Tims (Territoires inclusion mobilité sobriété). Les financements correspondants seront redéployés vers l'électrification. Je déplore cette décision au moment où des millions de Français ne peuvent payer leurs factures énergétiques.

De fait, ces programmes aident les ménages modestes et nos collectivités et font vivre nos artisans. J'entends la nécessaire maîtrise des finances publiques, mais cela aura des conséquences, pour les collectivités territoriales d'abord : elles doivent financer la transition énergétique de leur patrimoine, alors que leurs marges sont contraintes ; pour les ménages modestes, ensuite, qui supportent lourdement le poids des factures d'énergie ; pour les entreprises du bâtiment, enfin, qui sont au bout du bout. Chaque programme arrêté, ce sont des chantiers en moins, au détriment de la croissance.

Comment le Gouvernement justifie-t-il une telle décision alors que les collectivités doivent accélérer la transition énergétique ? Comment accompagnerez-vous les ménages modestes ? Êtes-vous prêts à revoir ces arbitrages ? *(Applaudissements sur les travées des groupes UCI et INDEP et du GEST)*

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et chargée de l'énergie*. – Merci de rappeler, en creux, l'importance des certificats d'économies d'énergie (C2E), qui financent la transition énergétique et aident indirectement les ménages les plus modestes.

La mission que m'a confiée le Premier ministre est de réorienter les aides et les C2E vers l'électrification. La lutte pour la transition énergétique et pour le pouvoir d'achat, c'est de sortir du gaz et du pétrole et non d'en consommer un peu moins ! Il nous faut une électrification française à bas coût, décarbonée et abondante. *(M. Daniel Salmon proteste.)*

Le programme Actee arrivera à échéance fin décembre. Il sera reconduit en 2027, pour mettre en œuvre le plan Écoles. Il a vocation non à financer des filières de façon indéterminée, mais à amorcer la pompe et à accompagner la filière, dont l'équilibre économique ne doit pas s'appuyer uniquement sur des finances publiques. Après cinq ans, nous avons donc décidé une telle réorientation.

Agression dans une école à Nice

Mme Gaëlle Frontoni. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)* À Nice, une directrice et une enseignante ont subi une agression d'une violence extrême. Mes pensées vont à ces femmes, à leur famille et à la communauté éducative, profondément meurtrie. La personne mise en cause était en situation irrégulière depuis 2019, avait été éloignée du territoire et était connue des services de l'État.

Après Samuel Paty, Dominique Bernard, combien de drames faudra-t-il encore pour que l'État protège enfin ceux qui servent l'école de la République ? *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)*

M. Edouard Geffray, *ministre de l'éducation nationale*. – À l'école maternelle Clément Roassal, avant-hier, il y a eu des menaces et des intimidations insensées. Ces faits appellent des réponses de quatre types, par ordre chronologique.

Première réponse : plainte. Deuxième : protection fonctionnelle. Troisième : application de mon décret pris cet été pour un changement d'établissement d'office d'un enfant dont les parents font peser une menace grave sur la sécurité des communautés éducatives. Quatrième réponse : poursuites pénales contre l'intéressé et réexamen attentif de sa situation administrative par le ministère de l'intérieur.

Ces faits extrêmement graves s'inscrivent dans une série d'actes contre l'institution scolaire, notamment les chefs d'établissement. Alors que, depuis 48 heures, les blocages lycéens sont résiduels, 37 personnels ont été blessés ; nous avons déposé un millier de plaintes depuis le début du mouvement.

M. Laurent Nunez, *ministre*. – Bravo !

M. Edouard Geffray, *ministre*. – Quand on touche à un proviseur ou un professeur, la seule réponse est pénale. *(Applaudissements sur des travées du RDPI ; MM. Frédéric Duché et Olivier Paccaud applaudissent également.)*

Mme Gaëlle Frontoni. – Merci de votre réponse, mais les faits sont accablants, sachant que le personnel de direction n'est pas informé de la dangerosité des parents d'élèves. Comment l'État a-t-il pu laisser une telle situation se produire ? Nice reste sous le choc.

M. Rachid Temal. – Appelez Éric Ciotti !

Mme Gaëlle Frontoni. – Vous avez prévu de vous rendre sur place en fin de semaine. N'y allez pas seulement avec des paroles de compassion, mais avec des décisions concrètes, des moyens et un calendrier ! Les intentions, déclarations et hommages ne suffisent plus. La République ne peut se contenter de rendre hommage à ceux qu'elle n'a pas su protéger. Elle doit protéger ceux qui la servent aujourd'hui, et concrètement. *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)*

M. Philippe Grosvalet. – C'est de la récupération !

Services d'urgence ruraux

M. Michel Masset. – *(Applaudissements sur les travées du RDSE)* J'associe à cette question ma collègue Christine Bonfanti-Dossat et tous les élus ruraux.

À Marmande, un service d'hospitalisation a dû fermer pour permettre au Smur de fonctionner jour et nuit. À Villeneuve-sur-Lot, les urgences ferment parfois la nuit, parfois le jour, parfois le week-end, renvoyant les patients à près d'une heure de route. Les urgences se reportent sur les pompiers, les transports sanitaires sont submergés. Partout, on tire la sonnette d'alarme depuis longtemps.

Les urgences sont la porte d'entrée du système de santé. Les maintenir relève de la prérogative de l'État, qui n'a pas entendu la détresse des patients et des professionnels. En juin dernier, vous souteniez un plan pour les urgences, qui n'a pas répondu ni à la pénurie ni au fonctionnement dégradé qui use les praticiens et les usagers. Nous voulons des solutions pérennes.

Bien sûr, je salue l'arrivée d'une trentaine de médecins juniors, la coordination de l'ARS et les politiques d'attractivité du conseil départemental. Le PLFSS est une opportunité, et un moment de vérité. Soutenez les urgences rurales, dont le pronostic vital est engagé. Le RDSE sera à vos côtés. L'accès à la santé ne doit pas dépendre du lieu de résidence, c'est un choix politique. Êtes-vous prête à prendre des mesures efficaces pour nos territoires ruraux ? *(Applaudissements sur les travées du RDSE)*

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées*. – Les urgences de Villeneuve-sur-Lot, Agen et Marmande connaissent des difficultés. Mais aucun patient n'est laissé sans soins grâce au 15, à la médecine de ville – près de 32 docteurs juniors sont arrivés dans le département –, aux 13 internes des urgences d'Agen qui renforcent l'offre et au Smur. La médiatrice nationale viendra voir comment créer une équipe de territoire.

Les difficultés proviennent du paiement de médecins au-delà des seuils légaux. La chambre régionale des comptes a demandé que cela cesse ; les médecins ont décidé de partir, ce que je regrette.

En ruralité, il faut : un nombre de médecins formés qui augmente – 20 % d'internes en plus sont actés grâce à la fin du *numerus clausus* et l'arrivée de docteurs juniors ; des équipes territoriales en renforçant les groupements hospitaliers de territoire (GHT) ; des « hôpitaux de proximité » labellisés, dont le financement ne repose pas uniquement sur l'activité. Ces financements augmenteront de 10 % ; il faudra soutenir ces mesures lors du PLFSS.

Agressions de sapeurs-pompiers

Mme Françoise Dumont. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Pas moins de 1 525 agressions de sapeurs-pompiers ont été déclarées en 2025, soit une augmentation de 4,3 % en un an, après une augmentation de plus 3 % entre 2023 et 2024 : c'est quatre sapeurs-pompiers agressés chaque jour... Et un cap a été franchi, avec l'agression par arme à feu aux Pennes-Mirabeau le 1er novembre dernier.

Il n'est plus temps de condamner simplement les faits ; il faut une réaction forte de l'État. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) appelle à généraliser les plateformes interservices pour détecter les situations à risque, à adapter les doctrines d'engagement, à renforcer la coordination avec les forces de sécurité, à améliorer les équipements de protection, à renforcer le soutien sanitaire et médical, à systématiser l'accompagnement des victimes et les suites judiciaires et à assurer un pilotage national, avec un retour d'expérience systématique.

La protection des sapeurs-pompiers n'est pas accessoire : elle est indispensable. C'est la condition de la pérennité de notre modèle français.

À la veille d'un grand projet de loi de la sécurité civile, M. le ministre de l'intérieur peut-il préciser les intentions du Gouvernement pour répondre à cette menace ? *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Michel Laugier applaudit également.)*

M. Laurent Nunez, *ministre de l'intérieur*. – J'ai une pensée pour l'adjudant-chef des Pennes-Mirabeau, touché par balles au thorax lors d'une intervention sur un incendie. Plongé en coma artificiel, il doit de nouveau être opéré. J'ai aussi une pensée pour ses collègues.

Sur les 1 525 agressions que vous mentionnez, 39 % sont physiques, et 5 % sont commises avec une arme ! Nous avons pris le sujet à bras-le-corps. Dans le Var, j'ai signé un plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux sapeurs-pompiers qui facilite notamment les dépôts de plainte. Nous avons aussi des dispositifs d'intervention conjointe avec les forces de sécurité intérieure. Je suis favorable à la plateforme demandée par la FNSPF, mais cela dépend des acteurs locaux.

Le projet de loi de modernisation de la sécurité civile, qui sera aussi un texte de programmation, contiendra des mesures visant à renforcer la protection des sapeurs-pompiers.

Hausse des prix de l'énergie

M. Fabien Gay. – La précarité énergétique atteint des sommets alarmants. Un ménage sur trois a du mal à payer ses factures, plus d'un sur deux chez les

moins de 35 ans. Voilà le constat présenté hier par le Médiateur national de l'énergie.

Le prix du gaz a augmenté de 6 %, celui du fioul de 50 % en six mois. Celui de l'électricité est stable, après une hausse démentielle depuis 2021. Ceux du carburant restent hauts, malgré votre déblocage de millions de barils sur injonction de Trump : 12 centimes par litre, la belle affaire !

Alors qu'un plein coûte encore plus de 100 euros, la fête continue chez TotalEnergies, qui vient d'annoncer de nouveaux bénéfices records : 7,4 milliards d'euros en un trimestre, soit une augmentation de 120 % en un an !

Pour les travailleurs et travailleuses, le sang et les larmes. Pour les actionnaires : fromage, dessert et même digestif ! *(On s'en offusque sur plusieurs travées du groupe Les Républicains.)*

Mme Cécile Cukierman. – Très bien !

M. Fabien Gay. – Quand agirez-vous réellement pour les 12 millions de personnes que votre politique a placées en situation de précarité énergétique ? Vous attaquerez-vous aux superprofits engrangés par les profiteurs de guerre ? Quand allez-vous reconstituer les stocks stratégiques sans mettre à contribution les contribuables ? *(Applaudissements à gauche)*

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et chargée de l'énergie*. – Vous avez raison, la situation est très difficile pour beaucoup – ménages, entreprises, collectivités.

Depuis les premiers jours du conflit au Moyen-Orient, le Gouvernement a été aux côtés des entreprises en difficulté, des agriculteurs, des pêcheurs, du secteur du BTP, des transports, de ceux qui travaillent avec une aide de 100 euros pour 5,5 millions de ménages. Ce n'est pas rien !

Le déblocage de 10 millions de barils, c'est 18 centimes de moins à la pompe dans plus de la moitié des stations-service. Vous pouvez le balayer d'un revers de main, mais ce n'est pas rien ! *(Exclamations à gauche)*

La question de la redistribution des bénéfices de TotalEnergies se pose. *(« Ah ! » attentifs sur les travées des groupes CRCE-K et SER)* Mais la meilleure façon de le faire, c'est le plafonnement à la pompe qui a été mis en place. *(Murmures ironiques sur les travées du groupe CRCE-K)* Je préfère un levier qui bénéficie directement au consommateur français qu'un levier qui alimente les caisses de l'État. Et je considère qu'avoir un grand acteur pétrolier français est un atout pour la France.

Mme Cécile Cukierman. – Qu'il paye ses impôts comme tout le monde !

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée*. – La question d'une éventuelle rupture d'approvisionnement ne se serait pas posée dans les mêmes termes si nous n'avions pas eu un tel acteur. *(Applaudissements sur les travées du RDPI)*

M. Fabien Gay. – Je ne parle pas à la porte-parole du Gouvernement, mais à la porte-parole de TotalEnergies ! *(Applaudissements à gauche)* Si les salaires avaient augmenté aussi vite que les dividendes, le Smic serait à 5 000 euros… Bloquons les prix, baissons la TVA et nationalisons TotalEnergies ! *(Mêmes mouvements ; protestations sur les travées du groupe Les Républicains)* Comme vous n'entendez rien, rendez-vous demain dans la rue, massivement ! *(« Bravo ! » et vifs applaudissements à gauche)*

Cumul emploi-retraite des artistes

Mme Laure Darcos. – *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP)* Une nouvelle fois, le monde de la culture est en émoi. Un décret en Conseil d'État publié hier instaure un nouveau régime de cumul emploi-retraite. Alors que le cumul intégral était autorisé pour les artistes auteurs et les artistes-interprètes, ils seront privés d'une partie de leurs revenus à compter du 1er janvier 2027. Quel manque de bon sens !

Les nouvelles dispositions, complexes, alourdissent les obligations qui pèsent sur les retraités du secteur de la culture. Je rappelle que les artistes auteurs ne maîtrisent pas les variations des revenus issus de leurs œuvres et que le spectacle vivant et l'audiovisuel font souvent appel à des artistes-interprètes ayant atteint l'âge de la retraite pour interpréter des personnages âgés.

Alors que les carrières artistiques se caractérisent par la discontinuité de l'emploi et de modestes pensions, la poursuite d'une activité après la liquidation des droits est, pour beaucoup, non pas un choix de convenance, mais une nécessité.

Les artistes auteurs lancent un appel au secours. Êtes-vous prêts à les entendre et à autoriser une dérogation au régime général de plafonnement ? *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP ; M. Xavier Iacovelli applaudit également.)*

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre du travail et des solidarités*. – Je me souviens de longs débats, l'an dernier, pour donner un vrai régime de retraite aux artistes auteurs.

Grâce à notre effort d'économies, nous avons ramené le déficit autour de 20 milliards d'euros et nous souhaitons encore le diviser par deux. Nous ne renonçons pas à notre objectif de retour à l'équilibre du budget de la sécurité sociale, son état naturel.

La réforme du cumul retraite-emploi – je préfère le dire dans ce sens – a été votée par le Parlement. Mais les retraites des professionnels des métiers de la création ont été confortées, notamment au profit de ceux qui n'avaient pas cotisé.

Nous sommes prêts à étudier une demande de dérogation, comme cela a été le cas pour les conducteurs de bus scolaires ou dans le secteur des soins à domicile.

Mme Laure Darcos. – Les artistes, de tous âges, contribuent à la création contemporaine, à la formation des jeunes générations et à la vitalité culturelle des territoires. Les médecins sont également concernés par cette réforme. Modifiez le décret ! *(« Bravo » et applaudissements sur les travées du groupe INDEP ; M. Franck Dhersin applaudit également.)*

Accès aux soins

Mme Dominique Santoni. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* En septembre 2025, vous avez pris un engagement fort : une offre de soins à moins de 30 minutes de chez soi et un rendez-vous chez un médecin en moins de 48 heures. Où en sommes-nous ?

Vous avez lancé les maisons France Santé et la quatrième année de médecine générale. Mais que crée-t-on réellement sur le terrain ?

En ce qui concerne les premières, si 2 567 structures ont été labellisées, beaucoup existent déjà : maisons de santé, centres départementaux de santé, pharmacies, cabinets médicaux – toutes organisations créées et financées par les professionnels ou les collectivités. Dans le Vaucluse, nous avons ouvert notre propre réseau et refusé la sollicitation de l'ARS de le labelliser « France Santé » : pas question que l'État s'approprie notre travail !

M. Clément Pernot. – Bravo !

Mme Dominique Santoni. – À l'instar du coucou, vous prenez place dans le nid des autres.

Je ne conteste pas l'intérêt de soutenir les structures en place, mais il faut distinguer renforcement de l'existant et nouvelles créations. Combien de structures labellisées ont-elles été réellement créées ? Combien de médecins réellement recrutés ou installés ?

S'agissant des médecins juniors, rappelons que la quatrième année de médecine générale est le fruit d'une initiative de Bruno Retailleau et Alain Milon. *(Applaudissements sur de nombreuses travées du groupe Les Républicains ; M. Alain Duffourg applaudit également.)*

M. le président. – Veuillez songer à conclure.

Mme Dominique Santoni. – Le Gouvernement garantit-il que les maîtres de stage seront rémunérés à la hauteur de leur engagement ? *(Marques d'impatience à gauche)* Comment comptez-vous favoriser l'installation durable des jeunes médecins ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. le président. – Vous veillerez à l'avenir à respecter votre temps de parole.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées*. – Nous ferons prochainement le bilan des engagements pris depuis dix ans en matière d'accès aux soins.

Nous avons, d'abord, accru le nombre de professionnels formés. Depuis la fin du *numerus clausus*, le nombre d'internes a augmenté d'un quart ; les premiers effets s'en font sentir depuis avant-hier. D'autre part, nous comptons toujours doubler le nombre d'infirmières en pratique avancée d'ici à l'an prochain.

Ensuite, nous avons amélioré l'organisation des soins. Les maisons France Santé visent à garantir un accès aux soins à moins de 30 minutes dans les 48 heures si besoin. Plus de 3 000 maisons ont été labellisées : cette démarche est venue des professionnels et des élus lorsqu'ils le souhaitaient. Dans les structures qui existaient déjà, la labellisation a permis, par exemple, le recrutement d'une secrétaire ou d'une infirmière en pratique avancée. Partout où je me suis rendue, il y avait un projet derrière les 50 000 euros alloués à chaque structure.

Ce dispositif fonctionne, et l'engagement du Premier ministre d'ouvrir 5 000 maisons France Santé d'ici à 2027 sera tenu.

Enfin, peu m'importe de savoir qui est à l'origine du dispositif des docteurs juniors ; pour ma part, j'en ai défendu l'idée avec le Président de la République lors de sa campagne. Toujours est-il que plus de 3 000 docteurs juniors permettront chaque année d'améliorer l'accès aux soins. *(Applaudissements sur certaines travées du RDPI)*

Alstom

M. Franck Dhersin. – *(Applaudissements sur de nombreuses travées du groupe UCI)* Face aux turbulences boursières de ce début de semaine et à l'alerte sur les résultats financiers d'Alstom, une vive inquiétude gagne les 15 000 salariés du groupe en France.

Ces difficultés sont sérieuses, liées notamment aux retards d'industrialisation des trains Coradia Max destinés à l'Allemagne. Des risques financiers considérables pèsent sur plusieurs contrats.

Hélas, les défis auxquels fait face ce champion industriel ne datent pas d'hier. Derrière 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 3 300 projets à travers le monde, des milliers de salariés et sous-traitants et des territoires entiers vivent du ferroviaire, de Valenciennes ou Crespin à Belfort, en passant par La Rochelle.

Dans un contexte mondial de concurrence féroce, les grandes puissances défendent leurs champions.

Nous avons besoin d'un État stratège, qui défende nos intérêts industriels.

Mme Anne-Sophie Romagny. – Très bien !

M. Franck Dhersin. – Quelle est votre stratégie pour accompagner Alstom et ses salariés et garantir notre souveraineté industrielle ? *(Applaudissements sur de nombreuses travées du groupe UCI ; M. Marc Laménie applaudit également.)*

M. Roland Lescure, *ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique*. – Vous connaissez bien cette grande entreprise française, présente dans votre département ; presque centenaire, elle est devenue le deuxième constructeur mondial de matériel roulant, devant Siemens. Alstom, ce sont 90 000 salariés dans soixante et un pays, dont 15 000 sur quatorze sites en France. C'est aussi une vitrine des savoir-faire français, car les productions d'Alstom s'exportent partout dans le monde.

L'État est aux côtés du groupe depuis longtemps, avec des subventions France 2030 ou des garanties export – quand Alstom remporte des marchés au Maroc ou ailleurs, l'État n'est jamais loin.

Le chiffre d'affaires et les commandes sont au rendez-vous, mais, en effet, des retards de livraison, essentiellement vers l'Allemagne, pèsent sur la marge, devenue négative. Ces problèmes ne sont pas nouveaux. Il revient à la nouvelle équipe de direction de les traiter.

Je suis la situation de très près, avec Sébastien Martin. L'État se tient aux côtés d'Alstom, notamment *via* la participation de Bpifrance. Nous serons très exigeants sur l'emploi en France : il est hors de question que des événements qui se produisent ailleurs dans le monde aient un impact direct sur les sites français. *(M. Martin Lévrier applaudit.)*

Blocus des universités

Mme Géraldine Amouroux. – *(Applaudissements sur de nombreuses travées du groupe Les Républicains)* Le mouvement de protestation lycéen a gagné les universités, entraînant fermetures de campus et perturbations importantes, de Paris à Marseille en passant par Rennes ou Bordeaux.

Par milliers, les étudiants sont empêchés d'étudier et d'accéder aux Crous, qui leur garantissent un repas à 1 euro. Une grande majorité craint d'échouer aux examens et de rater leur année, sans compter que stages et jobs d'été sont décalés, voire annulés. Aux désordres pédagogiques et organisationnels s'ajoute une détresse psychologique.

Le mouvement lycéen donne largement lieu à couverture médiatique et communication gouvernementale. Mais *quid* des dysfonctionnements actuels de l'université et du mal-être des étudiants ? Comment cette crise est-elle gérée ?

Les 15 000 places supplémentaires annoncées en BTS et formations de santé ne font pas un plan global. Quant à l'engagement pour la rénovation des campus, difficile de prendre au sérieux le milliard d'euros annoncé dans le contexte financier et politique actuel.

Nos étudiants attendent de vraies réponses. Et, surtout, la reprise des cours. *(Applaudissements sur de nombreuses travées du groupe Les Républicains)*

M. Philippe Baptiste, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace*. – Le mouvement dans les universités est important, je n'ai jamais cherché à le minimiser.

M. Rachid Temal. – Vous auriez eu du mal…

M. Philippe Baptiste, *ministre*. – Les perturbations, toutefois, se réduisent : 28 sites restent bloqués, contre 67 hier.

Dans l'immense majorité des cas, ces perturbations n'ont pas donné lieu à des violences. Deux exceptions hautement regrettables : Nantes et Rouen, où des dégradations inacceptables ont été commises.

Je réaffirme mon plein soutien aux présidents d'université, parfois pris à partie avec leurs équipes alors qu'ils veillent à la sécurité de tous.

Ma priorité est de rouvrir les cours : il est temps de reprendre le chemin des amphis, pour ne pas mettre en danger l'année en cours. Je pense en particulier aux étudiants de première année, particulièrement fragiles.

Le Gouvernement a entendu les revendications des étudiants comme des lycéens. Quelque 15 000 places sont sur la table pour les BTS, les IUT et les formations en santé. Nous prévoyons la réindexation des bourses et un plan de 1 milliard d'euros, dont 200 millions d'euros d'argent frais dès l'année prochaine, pour la réhabilitation du bâti. Importants, ces gestes s'ajoutent au repas à 1 euro.

Nous prenons ce mouvement particulièrement au sérieux et sommes attentifs à y répondre dans la responsabilité.

Incendie dans l'usine Les Canards d'Auzan

Mme Carole Rolando. – *(Vifs applaudissements sur les travées du groupe SER)* Le Gers, deuxième département agricole de France, est touché par une crise multifilières qui n'en finit pas, dans un contexte de colère sociale légitime face à des revenus souvent trop bas.

Le violent incendie qui a détruit la semaine dernière une partie de l'usine des Canards d'Auzan est un coup terrible pour la filière avicole gersoise, en pleine résilience après des années de crise sanitaire. Quatrième abattoir de canards du pays, l'usine est lourdement endommagée et la production est à l'arrêt.

C'est une catastrophe à moins de deux mois des fêtes de fin d'année.

Les 350 salariés du site sont au chômage technique pour une durée indéterminée. Tous les acteurs de la filière seront affectés. Si les flux de canards ont été rapidement réorientés vers les abattoirs voisins, ceux-ci, déjà proches de la saturation, ont une capacité d'absorption limitée.

L'urgence est à la reprise de l'activité dès que les conditions de sécurité et l'autorisation des services vétérinaires le permettront. L'entreprise s'est positionnée sur plusieurs dispositifs, dont France 2030 ; l'instruction du dossier est en panne et nécessite un accompagnement rapide. Comment le Gouvernement entend-il accompagner les salariés et soutenir l'entreprise et toute cette filière d'excellence ? *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)*

M. Roland Lescure, *ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique*. – Oui, l'incendie qui a détruit cette conserverie est une catastrophe. Je pense aux 350 salariés.

Une solidarité de filière exceptionnelle s'est mise en place, mais, en effet, les autres abattoirs sont engorgés à l'approche des fêtes de Noël. S'il faut prolonger la période d'abattage, nous le ferons. L'activité d'abattage devrait pouvoir reprendre autour du 16 novembre ; pour la conserverie, ce sera plus long.

À court terme, les services déconcentrés de l'État accompagneront les salariés, notamment en matière de chômage partiel. À moyen terme, le dossier de modernisation déposé au titre de France 2030 pourra être rouvert, sous une forme adaptée et, peut-être, plus innovante encore. Je m'engage à ce que l'instruction soit la plus rapide possible.

Nous accompagnerons cette entreprise particulièrement importante pour votre territoire, dans un secteur qui a payé un lourd tribut ces dernières années à la grippe aviaire et à l'inflation des intrants.

Mme Carole Rolando. – Je veillerai à ce que vos engagements soient tenus. Il y va de l'avenir de l'agriculture gersoise. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)*

PLF 2027
et contribution des collectivités territoriales

M. Marc Séné. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques en 2015, contrats de Cahors en 2018 : ces propositions pouvaient faire débat, mais avaient pour elles le dialogue et la simplification.

Nous en sommes loin. En 2025, ne sachant plus quoi inventer pour faire contribuer les collectivités, vous proposiez une série de mesures dispersées, mal calibrées et pénalisantes.

Face à l'opposition unanime des associations d'élus, vous avez lancé à la hâte une mission parlementaire sur les finances locales et promis, pour le PLF 2027, un effort mieux réparti, avec un ou deux dispositifs clairs et lisibles. Résultat ? Plus de 25 mesures de prélèvement ciblant les collectivités : contribution progressive à l'effort budgétaire, réforme du FCTVA, étalement des Dilico, écrêtement de la TVA affectée…

Après toutes ces années, madame la ministre, vous n'avez toujours pas compris l'exaspération de nos élus devant ces mesures incompréhensibles qui compliquent la préparation des budgets locaux. Vous n'avez pas compris la colère de nos associations, exprimée lors du congrès de l'Assemblée des départements de France. Vous n'avez pas compris le sens de l'histoire en matière de finances locales.

Les collectivités territoriales sont prêtes à prendre leur part, mais ont besoin de lisibilité !

Avez-vous cédé à la facilité en reprenant les mesures de vos administrations, trop heureuses de noyer les élus et les parlementaires sous une masse indigeste de prélèvements ? Où sont les choix clairs attendus par nos collectivités ? *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UCI et INDEP, ainsi que sur quelques travées du groupe SER et du GEST)*

Mme Françoise Gatel, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*. – Merci pour ces compliments, qui me vont droit au cœur. *(M. Jean-Baptiste Lemoyne s'en amuse.)*

J'ai été une élue locale, je connais les élus locaux aussi bien que vous. Je les rencontre, je sais ce qu'ils font et ce qu'ils entendent.

Le déficit budgétaire, c'est le déficit de la nation.

Je n'ai entendu aucun sénateur – je siégeais à l'époque parmi vous – reprocher au Gouvernement de soutenir les entreprises et les salariés pendant la crise de la covid (*protestations sur les travées du groupe Les Républicains)*, ou critiquer le bouclier énergétique pour les collectivités.

La dette de 3 500 milliards d'euros, c'est la dette de la nation.

Le Premier ministre, en responsabilité, a décidé que la France devait avoir un budget, à quelques mois de l'élection présidentielle.

M. Jean-François Husson. – Le Sénat l'a toujours voté.

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Présenter un budget frugal et exigeant, y compris pour nos collectivités, c'est aussi préserver l'avenir.

Je sais écouter l'administration quand elle est parfaite *(exclamations ironiques sur les travées du*

groupe Les Républicains), mais aussi dire quand une proposition ne me convient pas.

Les collectivités verront leurs ressources augmenter du niveau de l'inflation – 1,8 %.

M. Pierre-Alain Roiron. – C'est faux !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Nous leur demandons une contribution, par un effort équitable et soutenable. Le débat s'ouvre au Sénat, nous verrons si chacun prend ses responsabilités, car l'avenir des collectivités est en jeu.

M. Mickaël Vallet. – C'est votre responsabilité !

Investissements des collectivités territoriales

M. Daniel Fargeot. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UCI)* Les collectivités territoriales portent deux tiers de l'investissement public national et pèsent pour 2,4 % du PIB ; 63 % de ces marchés publics sont attribués à des PME qui représentent 4,3 millions d'emplois.

Or vous signez un projet de budget qui condamne l'investissement public : rabot de 30 % sur le FCTVA, étalement du remboursement du Dilico à cinq ans, nouvelle contribution à l'effort budgétaire, la CPEB – un racket ! Vous faites les poches des collectivités qui s'efforcent de conserver quelques noisettes pour investir dans l'avenir. Et, le comble : vous les appelez à être responsables et à contribuer au redressement des comptes publics ! Responsable, le ministre des finances l'est-il ?

Quelle sera votre prochaine trouvaille ? La fin de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation ou des impôts de production ?

M. Rachid Temal. – Le socle commun, ça marche bien !

M. Daniel Fargeot. – Jusqu'où irez-vous pour financer un État gargantuesque, incapable de maîtriser ses propres dépenses ?

Derrière vos modèles mathématiques déconnectés, les entreprises et leurs salariés pâtissent de vos mesures récessives : sur les huit premiers mois de 2026, les marchés de travaux publics ont chuté de 27 %. Le Gouvernement va-t-il préserver les capacités d'investissement des collectivités plutôt que d'affaiblir un des moteurs de notre économie ? *(Applaudissements sur les travées des groupes UCI et Les Républicains ; M. Marc Laménie applaudit également.)*

Mme Françoise Gatel, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*. – Je ne regrette pas mon après-midi… *(Sourires)*

M. Rachid Temal. – Avec des amis comme ça…

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Monsieur le sénateur, vous êtes sans doute dans votre rôle. En même temps, je sais que vous êtes des élus responsables.

Mme Laurence Rossignol. – Nous aussi !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – J'attends qu'ici, lors de l'examen du PLF, un groupe propose de rétablir la taxe d'habitation, par exemple. Y tenez-vous ? *(« Oui ! » sur les travées des groupes Les Républicains et UCI ; on s'amuse sur les travées du groupe SER)*

Le Gouvernement propose, vous disposez. Vous avez lu sa copie. Nous revalorisons la DGF, nous maintenons la DETR à 1 milliard d'euros, nous augmentons la DSIL et le fonds vert. *(Protestations sur diverses travées)* Si nous n'avions pas proposé un budget responsable, vous reprocheriez, dans six mois, à ce Gouvernement – qui ne sera plus – d'avoir laissé couler les choses. *(Exclamations)*

Annulation d'élections municipales

Mme Frédérique Puissat. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* L'article 247-1 du code électoral dispose que les bulletins de vote doivent indiquer la nationalité des candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, sous peine de nullité.

Dans les communes de moins de 2 500 habitants, dépourvues de commission de propagande électorale, une telle omission peut passer inaperçue avant le scrutin. Dans ce cas, le président du bureau de vote est tenu, lors du dépouillement, de constater la nullité des bulletins concernés ; le maire le constate, il applique la loi. Ce qu'a fait le maire de Flachères, en Isère, suivant les directives de la préfecture.

Or malgré le respect scrupuleux de la loi, l'élection, dans ce cas singulier, peut être annulée suite à un recours. À la suite des élections municipales de mars 2026, on dénombre déjà plus de six annulations pour ce motif. C'est incompréhensible.

Si le président du bureau de vote applique scrupuleusement le code électoral, comment expliquer que cela puisse entraîner l'annulation du scrutin, indépendamment des scores obtenus, même si la liste arrivée en tête n'a commis aucune faute ? *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Nicolas Fricoteaux applaudit également.)*

M. Laurent Burgoa. – Très bien !

M. Laurent Nunez, *ministre de l'intérieur*. – En effet, à Flachères et ailleurs, l'élection a été annulée au motif que des bulletins de vote d'une liste candidate ne mentionnaient pas la nationalité d'un ressortissant européen. Cette mention est obligatoire, car ces élus ne peuvent être maire ou adjoint.

Le Conseil d'État a jugé de manière constante que les bulletins omettant cette mention sont nuls et qu'il convient par ailleurs d'annuler l'élection quand le

nombre de suffrages exprimés a dépassé 5 % des voix. À Flachères, le juge électoral a appliqué strictement la jurisprudence, étendue aux communes de moins de 1 000 habitants.

C'est au candidat de contrôler que cette mention figure bien sur ses bulletins. L'État n'a aucun rôle dans ce contrôle ; la commission de propagande n'existe pas dans les communes de moins de 2 500 habitants ; les maires et présidents de bureau de vote ne peuvent refuser des bulletins irréguliers, hormis pour des raisons de format.

Nous avons renvoyé au mémento à destination des candidats qui rappelle cette règle, mais la question relève du juge électoral. Je suis désolé de ne pouvoir vous faire une réponse plus satisfaisante.

Mme Frédérique Puissat. – Quiconque contrevient à la loi – et certains peuvent omettre à dessein une telle mention – peut faire annuler le scrutin. Une commission spéciale prendra la place du maire, qui a pourtant respecté la loi. C'est une vraie difficulté, qui va concerner de nombreuses communes. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur quelques travées du groupe SER ; M. Nicolas Fricoteaux applaudit également.)*

M. Jean-François Husson. – Très bien !

Moyens des collectivités pour la transition énergétique

Mme Marion Canalès. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* Ce jeudi 5 novembre, les Français se mobilisent contre l'envolée des factures et la précarité énergétique, contre l'effondrement du pouvoir d'achat, et pour les services publics.

Lors des canicules à répétition de l'été, les maires ont dû fermer des bâtiments publics ou aménager les horaires des écoles. Pourtant, le fonds vert a été rabougri, le fonds chaleur, rayé de la carte. Et voilà que vous supprimez le programme Actee (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), un outil crucial pour accompagner la transition écologique des collectivités, notamment rurales.

L'État ne peut pas fixer des objectifs et imposer des contraintes tout en retirant aux collectivités les moyens de les atteindre ! Supprimer Actee est un renoncement. Vous contraignez encore plus leurs finances, vous ne les aidez plus à réduire leur facture énergétique ni à lutter contre le réchauffement climatique. Vous dites aux maires : débrouillez-vous.

Nos maires ruraux sont combatifs, mais ils sont fatigués de devoir faire plus avec moins – moins de financements, moins d'ingénierie.

Allez-vous revenir sur cette décision et reconduire Actee avec les 315 millions d'euros initialement annoncés ? *(Applaudissements sur les travées du groupe SER ; MM. Pierre Ouzoulias et Jean-Baptiste Lemoyne applaudissent également.)*

M. Rachid Temal. – Bravo !

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et chargée de l'énergie*. – Merci de souligner en creux l'importance des certificats d'économies d'énergie, qui ont été beaucoup critiqués dans le débat public.

M. Rachid Temal. – Pas chez nous ! (*Plusieurs sénateurs du groupe SER pointent les bancs de droite.)*

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée*. – Ce sont eux qui financent le dispositif que vous avez cité : ce sont de vrais leviers contre la précarité énergétique et en faveur de la transition énergétique.

Le programme Actee n'a pas été supprimé. Il est arrivé à échéance en décembre dernier ; nous le reconduisons en 2027 en le ciblant sur le plan Écoles. *(Mme Audrey Linkenheld s'exclame.)* Il finance 2 500 diagnostics, pour réaliser des travaux avant l'été 2027. *(Exclamations sur les travées du groupe SER)*

M. Rachid Temal. – Il est supprimé ! Dites-le !

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée*. – Merci de ne pas me crier dessus quand je réponds…

Mme Audrey Linkenheld. – Vous ne répondez pas !

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. – Il faut faire un autre métier, si c'est trop difficile !

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée*. – C'est d'une inélégance… *(M. Sébastien Lecornu renchérit.)*

M. le président. – Poursuivez, madame la ministre.

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée*. – Nous avons une approche politique des certificats d'économies d'énergie. Il nous paraît plus pertinent de réorienter les programmes liés aux certificats d'économies d'énergie vers l'électrification, car la vraie transition énergétique, c'est le changement de vecteur : c'est sortir du gaz, du fioul et du pétrole, ne pas se contenter d'en réduire légèrement la consommation. *(Applaudissements sur les travées du RDPI)*

Mme Marion Canalès. – Électrifier des bâtiments sans les rénover n'aura pas l'effet levier attendu, et ce n'est pas ce que les maires attendent d'Actee. Supprimer cet outil ne supprimera pas les besoins des communes. Plus ça va, plus le « bouclier énergétique » ressemble à une ombrelle ! C'est le ressenti des élus locaux qui le constatent dans leurs budgets, quand ils sollicitent le fonds vert ou de l'ingénierie.

Les maires ruraux ne râlent pas pour le plaisir, mais parce qu'ils n'ont plus les moyens de relever le défi de la transition énergétique. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER et CRCE-K)*

M. Mickaël Vallet. – C'est un scandale !

La séance, suspendue à 16 h 20, reprend à 16 h 40.

Déclaration du Gouvernement sur l'avenir du processus d'orientation et d'affectation des lycéens dans l'enseignement supérieur

M. le président. – L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur l'avenir du processus d'orientation et d'affectation des lycéens dans l'enseignement supérieur.

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Je salue les enseignants, les proviseurs et l'ensemble de la communauté éducative qui ont fait l'objet de violences, inacceptables et inimaginables il y a encore peu. Il y a eu 198 agressions contre les personnels, dont 77 contre des chefs d'établissement ou adjoints.

Depuis lundi, les cours ont repris dans l'immense majorité des établissements. C'est une bonne nouvelle !

Quelques lycées sont encore concernés par des blocages et de graves violences : 26 chefs d'établissement ont été blessés ces trois derniers jours. Pour la première fois, les blessés sont plus nombreux dans les rangs de l'éducation nationale que parmi les forces de l'ordre. Je leur rends hommage, ils nous trouveront toujours à leurs côtés.

Le Gouvernement a apporté de premières réponses aux revendications des lycéens et des étudiants.

Nous devons permettre à cette génération de réaliser ses ambitions, d'avoir une prise sur son avenir. Plus de 100 000 contributions issues de près de 3 000 lycées ont été recueillies sur la plateforme du ministère de l'éducation nationale ; 71 % évoquent l'organisation du temps scolaire, 56 % l'état des bâtiments et 31 % les difficultés liées aux remplacements.

Derrière ces chiffres, des attentes précises, dont certaines dépendent du Parlement ou du Gouvernement, d'autres des conseils régionaux.

Les mesures annoncées la semaine dernière constituent une réponse globale. Nous prenons au sérieux ce que les jeunes nous disent. Un élève qui a confiance dans son avenir est un élève qui apprend dans de bonnes conditions. Les revendications des lycéens sont cohérentes.

Voilà pourquoi, dès 2027, nous plafonnerons à 28 élèves les secondes générale et technologique dans les lycées les moins favorisés, puis en 2028 dans tous les lycées publics. Nous créerons 500 postes de professeurs supplémentaires. Nous poursuivrons nos efforts pour que chaque professeur absent soit remplacé. Les ministres déposeront des amendements au PLF en ce sens, mais, pour pouvoir agir, la France doit se doter d'un budget.

Les emplois du temps seront revus : une pause déjeuner d'une heure sera garantie.

La place du contrôle continu sera réexaminée.

La santé mentale demeurera une priorité, avec la création de 500 postes de psychologues, d'infirmiers et d'assistants sociaux.

L'État consacrera 1 milliard d'euros aux bâtiments universitaires et des prêts à taux préférentiel seront accordés aux conseils régionaux pour rénover les établissements, avec une attention particulière pour l'outre-mer.

Nous ouvrirons 15 000 places dans l'enseignement supérieur en 2027 et 2028 : 10 000 en BTS, 4 000 en IUT et 1 000 dans les formations de santé.

Dès la rentrée 2027, les bourses suivront l'inflation.

Nous souhaitons renforcer la place des jeunes dans les instances prenant des décisions qui les concernent directement.

Parcoursup sera remplacé pour la campagne 2028, c'est une affaire entendue. Dès la campagne 2027 – accessible dès le mois de décembre prochain – les critères d'admission seront plus compréhensibles et chaque refus devra être motivé.

L'orientation, processus qui débute en cinquième avec la découverte des métiers, s'intensifie dès la seconde. Elle doit viser la réussite des jeunes dans le supérieur : il faut s'assurer qu'ils trouveront des débouchés à leurs études. Le cas échéant, les jeunes doivent pouvoir se réorienter en cours de cursus.

Mais ce chantier exige une clarification politique et le Gouvernement est ouvert au débat – un beau débat politique que nous devons à notre jeunesse.

La question de la sélection dans le supérieur ne date pas d'hier, mais Parcoursup a fait office de révélateur. Les uns souhaitent une sélection plus affirmée pour accéder aux études supérieures, tandis que d'autres veulent autoriser l'accès sans sélection…

M. Pierre Ouzoulias. – Absolument !

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. –… si ce n'est la sectorisation territoriale que propose, singulièrement, La France insoumise, une nouvelle forme de ségrégation. *(On renchérit sur les travées du groupe Les Républicains.)* Ce faisant, on empile plus les difficultés qu'on ne les résout !

Nous proposons 15 000 places supplémentaires, c'est un effort important et concret. Nous sommes prêts à discuter pour aller plus loin, à condition que cela soit faisable. Certains en réclament 250 000, il faut être crédible…

Car ouvrir des places ne suffit pas à garantir une orientation adaptée à chaque jeune. Il y a aussi la cohérence entre les formations proposées, les

territoires et les perspectives réelles d'insertion professionnelle.

Ajouter massivement des places sans tenir compte de ces réalités ne réglerait rien et risquerait même de déplacer la sélection vers les premières années d'études, au prix d'échecs et de réorientations que nous voulons justement éviter.

Il faut offrir à chaque jeune une formation qui lui permettra de construire son avenir.

Mme Anne-Sophie Romagny. – Très bien !

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Entrons maintenant dans le détail.

Pour le Gouvernement, les exigences doivent être connues et les décisions explicables. Les revenus des parents et le lieu de résidence ou le manque d'information ne doivent pas prendre le pas sur le travail et les aspirations des jeunes. Mais nous souhaitons des propositions précises, non des slogans ni des promesses sans fondement !

La semaine dernière, les représentants des conseils régionaux et des lycéens ont été réunis pour débattre de la rénovation des bâtiments. L'État accompagnera les régions, mais toujours dans le respect des principes de la décentralisation.

Notre engagement est aussi financier, avec 4 milliards d'euros de prêts à taux préférentiel accordés par la Banque des territoires.

L'équipement des lycées est très inégal d'une région à l'autre, de même que les capacités de financement. Certaines régions ont bien fait leur travail, comme l'Île-de-France.

Mais les demandes les plus pressantes ont trait à la propreté, à l'état des sanitaires, à la disponibilité de papier toilette – je vous prie de m'excuser pour cette trivialité.

Faut-il clarifier la répartition de certaines compétences entre l'État et les conseils régionaux ? Le Gouvernement écoutera le Sénat à ce sujet.

Je rencontrerai de nouveau les représentants des lycéens la semaine prochaine, nous ferons le point et échangerons sur ce qui relève du règlement – le contrôle continu, par exemple – ou de la loi. Nous déterminerons pour chaque mesure un calendrier et un responsable.

Lundi prochain, le premier comité de réforme de Parcoursup réunira lycéens et étudiants et les ministres concernés. Les organisations syndicales et patronales y seront associées, comme des parlementaires de tous les groupes politiques.

Le Gouvernement présentera un projet de loi pour ce qui concerne les mesures d'ordre législatif.

Vous le savez : les membres du Gouvernement ne sont candidats à aucune élection. Celui-ci n'a aucune raison de faire des promesses intenables. Sa crédibilité devra être examinée à l'aune des décisions prises.

Pas question de refaire le match sur Parcoursup, dont le remplacement est déjà décidé. Il s'agit désormais de savoir ce que nous allons construire. Nos réponses engagent notre conception de l'égalité, du mérite, du travail et de la liberté.

D'autres questions se posent, et les lycéennes et les lycéens souhaitent entendre nos réponses. Quelle place donner aux besoins du pays, sans étouffer les aspirations individuelles ? Le bac doit-il rester le premier grade de l'enseignement supérieur ou le diplôme qui clôt le lycée ? Comment prendre en compte la révolution de l'intelligence artificielle qui détruira des emplois et créera d'autres métiers ? Nous ne pouvons former des cohortes entières de jeunes à des métiers voués à disparaître, peut-être très rapidement.

Reste le défi démographique, qui touche aujourd'hui le secondaire et demain le supérieur. Nous attendons de chaque groupe politique des propositions sérieuses et concrètes sur chacune de ces questions.

Aux jeunes qui nous écoutent, je leur dis : nous attendons beaucoup de vous. Vous êtes en droit d'attendre beaucoup de nous, la classe politique. À nous de vous donner des raisons concrètes de croire que vos efforts vous ouvriront des portes. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP et sur quelques travées des groupes UCI et Les Républicains)*

M. Edouard Geffray, *ministre de l'éducation nationale*. – Je m'associe aux propos du Premier ministre pour dénoncer les violences contre les personnels. Je crains qu'au-delà d'un certain seuil, nous ne traitions ces faits comme des statistiques, alors que chacun d'eux, pris individuellement, devrait nous faire horreur. Jamais il n'y a eu autant de personnels agressés, jamais il n'y a eu autant d'atteintes à l'institution scolaire. Jamais ! Mille plaintes ont été déposées ; j'attends que les poursuites pénales soient menées à leur terme.

Indépendamment de ces comportements, les revendications légitimes doivent être entendues. La plateforme que nous avons ouverte a reçu 100 000 contributions d'élèves, dont un quart sont collectives.

Le 26 octobre, nous avons apporté des réponses efficaces et crédibles, sur la santé scolaire, le nombre d'élèves par classe, les emplois du temps, les remplacements.

Les travaux relatifs à l'organisation du temps scolaire ont commencé. Ce matin, mes équipes travaillaient avec les parents d'élèves, les organisations syndicales et les associations d'élèves sur ce sujet.

Une revendication condense toutes les inquiétudes face à l'avenir : Parcoursup, devenu un totem

notamment pour certains mouvements politiques. *(M. Gabriel Amard s'exclame.)*

Mme Mathilde Ollivier. – Et pour les lycéens !

M. Edouard Geffray, *ministre*. – Les lycéens abordent leurs études supérieures dans un contexte marqué par le vertige de l'intelligence artificielle : des filières entières – graphisme, interprétariat – vont disparaître, ce qui amplifie leurs inquiétudes.

Le processus d'orientation n'est pas encore à la hauteur de nos ambitions. La France est le pays qui envoie le plus d'élèves vers la voie générale, sans commune mesure avec les autres pays comparables. *(Mme Lauriane Josende le confirme.)*

Depuis dix ans, nous avons agi, notamment avec le plan pluriannuel d'éducation à l'orientation. En outre, quatre demi-journées annuelles consacrées à l'orientation sont prévues sur le temps scolaire ; 88 % des lycées les avaient mises en œuvre l'an dernier, nous souhaitons atteindre 100 % cette année.

La diversification des choix est absolument inédite dans l'histoire de notre système éducatif. Dans la voie professionnelle, les demandes sont passées de 32 % à 37 % en cinq ans, après vingt ans de baisse continue. Aucun hasard, évidemment : nous avons entamé la transformation de la voie professionnelle.

Les lycéens se sont repositionnés en abandonnant des formations tertiaires dont les perspectives d'emploi étaient minces au profit de formations centrées sur les métiers de l'industrie – cela représente 23 000 places.

La réforme du lycée introduisant le bouquet des spécialités offre une grande liberté de choix, avec ce que cela a de vertigineux – plus de 300 combinaisons possibles –, mais aussi de positif. Les filières S, ES et L étaient très marquées sociologiquement, les enfants de cadres étant majoritairement en S, ceux d'ouvriers majoritairement en ES. Le brassage des spécialités y a mis fin. Parcoursup a aussi rendu l'offre de formation plus visible.

Cela dit, l'efficacité n'est pas encore au rendez-vous en matière d'orientation, faute de coordination entre les acteurs tels que les professeurs principaux, les psychologues scolaires ou encore l'Onisep.

Les familles ne sont pas suffisamment associées au processus, alors que celles-ci jouent un rôle de prescripteur.

Plusieurs perspectives se dessinent.

Premièrement, il faut accompagner les générations les plus nombreuses, celles qui sont actuellement au lycée, dans leur parcours d'orientation. Le Gouvernement a renoncé aux suppressions de postes prévues dans le second degré et crée 500 postes supplémentaires au lycée.

Deuxièmement, il faut densifier l'accompagnement à l'orientation – les fameuses 54 heures annuelles – et la professionnaliser, en accompagnant les professeurs.

Troisièmement, la réforme de Parcoursup pose la question du contrôle continu, qui est vécu comme un facteur de stress alors qu'il avait été conçu pour lisser l'effort. Les travaux sont ouverts. D'ici à la fin de décembre, je prendrai des décisions pour une mise en œuvre à la prochaine rentrée.

Il faut être ambitieux et prudent. Ambitieux, en respectant la promesse républicaine en proposant aux élèves des formations qui répondent à leurs appétences, à leurs compétences et aux exigences de l'employabilité. Prudent, en n'oubliant pas d'où nous venons, à savoir d'un système imposant des assignations sociale et territoriale, où les élèves choisissaient leur filière au bac en fonction de leur milieu social et leurs études selon les choix de leurs familles. Ceux qui réclament l'abolition de Parcoursup, comme La France insoumise, y associent généralement la sectorisation. Or, la sectorisation, c'est l'assignation sociale et territoriale garantie.

M. Philippe Baptiste, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace*. – Il est des débats qui, sous une apparence technique, nous obligent à répondre à des questions profondément politiques. Celui sur Parcoursup en fait partie.

Les lycéens nous interpellent, et nous parlent de leur avenir. Derrière Parcoursup, il y a la promesse républicaine de choisir son avenir plutôt que de le subir.

Il faut donc faire le choix de la lucidité. En 2017, avec APB, la plateforme d'admission post-bac, 4 000 lycéens n'avaient pas d'affectation.

En 2026, ils n'étaient que soixante.

Les chiffres sont têtus. Non, ce n'était pas mieux avant : pas de manipulation.

Notre responsabilité, c'est de réconcilier idéaux et réel.

Avant 2018, notre pays en était arrivé à une situation où le tirage au sort pouvait décider de l'avenir de certains. *(Mme Colombe Brossel le nie.)*

La loi de 2018 a apporté des avancées, en combattant l'assignation à résidence. L'égalité des chances ne saurait être réservée à ceux qui vivent près des grandes universités. Elle doit être une réalité, pour chaque jeune, partout. Nous disposons désormais d'une procédure nationale unique, d'une meilleure visibilité des formations, des garanties communes, des dispositifs d'ouverture sociale.

En intégrant 11 000 formations en apprentissage, inexistantes sous APB, Parcoursup a largement facilité l'accès à la vie professionnelle de centaines de milliers de jeunes.

Je pense aussi aux quotas de boursiers : depuis 2018, 150 000 jeunes ont obtenu une place

dans une formation qui leur était auparavant inaccessible.

Parcoursup n'a pas fait disparaître toutes les inégalités ni les angoisses de l'attente, elle n'a pas rendu les décisions plus compréhensibles et surtout n'a pas résolu le décalage entre aspirations des jeunes et le nombre de places disponibles. Nous demandons à une plateforme de résoudre des problèmes politiques qui ne dépendent pas d'elle !

Le Premier ministre a pris des engagements précis : une première transformation dès 2027, un nouveau système d'affectation en 2028, des places supplémentaires là où les besoins sont les plus importants, une indexation des bourses – revendication de longue date des syndicats étudiants – et un effort de rénovation de nos campus.

Pourquoi ne pas supprimer Parcoursup maintenant ? Ma responsabilité est de faire en sorte que la prochaine campagne d'affectation se passe bien, alors que la plateforme ouvre dans quelques semaines. Pas question de céder à la démagogie : les lycéens et les candidats à une réorientation ont besoin de stabilité et de confiance.

La prochaine campagne se déroulera dans les meilleures conditions.

Nombre d'entre vous ont pointé les limites de la plateforme. Mais remplacer est un choix technique, choisir ce qui lui succédera est un choix de société.

Je salue les travaux de votre commission d'enquête, qui pose sans détour des questions fondamentales à trancher avant d'envisager l'après-Parcoursup.

Vous proposez de repenser la place du baccalauréat.

Mme Mathilde Ollivier. – Ce n'est pas un rapport transpartisan !

M. Philippe Baptiste, *ministre*. – Vous proposez, entre autres, de mettre fin au droit d'accès automatique à l'enseignement supérieur et de mettre en place une année de propédeutique.

Mme Colombe Brossel. – On a bien fait de venir !

M. Philippe Baptiste, *ministre*. – Au-delà de l'outil Parcoursup, ce sont les principes mêmes de l'accès à l'enseignement supérieur que nous devons interroger. Nous devons affronter les choix de société qui s'imposent.

Première question, la plus sensible : la sélection. Il faut la poser clairement. Le point d'équilibre actuel est le suivant : les universités choisissent les étudiants en fonction de leurs mérites lorsque les capacités sont limitées ; en contrepartie, l'État garantit une place à chacun.

Certains ne veulent aucune sélection, d'autres davantage. Mais tous s'accordent sur un point : jamais de sélection par l'échec.

Au-delà des vœux pieux, regardons la réalité en face : en première année de licence de droit à Paris 1, il y a 20 500 candidats pour 745 places ; en parcours accès spécifique santé (Pass) à Dijon, option SVT, 2 000 candidats pour quelques dizaines de places. Comment départager les candidats sans recourir au mérite académique ni au tirage au sort ?

Mme Mathilde Ollivier. – Avec plus de places !

M. Philippe Baptiste, *ministre*. – La France est en tête de tous les pays de l'OCDE, avec un taux d'accès des lycéens à l'enseignement supérieur de 95 %.

M. Max Brisson. – Démagogie !

M. Philippe Baptiste, *ministre*. – Que voulons-nous vraiment ? Une sélection assumée ou non ?

M. Max Brisson. – Très bien !

M. Philippe Baptiste, *ministre*. – Deuxième question : que promettons-nous à notre jeunesse ? Où placer le curseur entre ceux qui soutiennent qu'une bonne formation prépare à un métier et ceux qui estiment que l'université ne devrait pas se préoccuper des attentes économiques ?

Nous avons fait le choix – équilibré – d'offrir des cursus académiques longs, et des formations professionnalisantes, notamment grâce à l'apprentissage.

Troisième question : quelle ambition pour le baccalauréat ? Face à l'hétérogénéité des niveaux, pouvons-nous tout attendre de l'université ? Pas d'hypocrisie ! Le bac est une promesse, il ne peut devenir un mensonge.

Quatrième question : à quoi devrait ressembler la future plateforme ?

Certains dénoncent une plateforme complexe, stressante.

Nous avons entendu les critiques et sommes prêts à faire évoluer l'outil. Mais devons-nous garder une plateforme unique, ou en créer une nouvelle par discipline, voire par région ? Ou abandonner toute plateforme, quitte à revenir au dossier papier ? *(Mme Colombe Brossel ironise.)*

Ces questions dépassent le simple fonctionnement d'une plateforme.

Nous devons définir une vision, et une conception du mérite, de la justice sociale, de l'excellence et de l'égalité. On ne crée pas de places en supprimant une plateforme. On n'efface pas les inégalités en changeant un algorithme, on ne garantit pas la réussite en modifiant une procédure.

La loi du 8 mars 2018 est un équilibre, qu'il nous appartient de retravailler, sans en abattre les fondements.

Il reviendra au Parlement de fixer les nouveaux équilibres et de définir les principes du système à suivre ; le débat est ouvert.

Nos convictions sont différentes, mais notre responsabilité est commune : ne pas laisser les jeunes face à des contradictions que nous n'aurions pas eu le courage de résoudre.

Nous ne devons pas seulement construire un nouveau système d'admission, mais une nouvelle promesse d'émancipation.

M. Max Brisson. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Pierre-Antoine Levi applaudit également.)* Je salue vos propos, monsieur le Premier ministre, sur les violences subies par les professeurs et chefs d'établissement, qui nous horrifient.

En apparence, notre système éducatif permet à 80 % d'une classe d'âge d'accéder au bac. Qui ne s'en réjouirait pas ? Mais la réalité, au-delà de ces statistiques dignes du Gosplan soviétique, est bien différente.

À l'université, seuls 30 % des étudiants obtiennent leur licence en trois ans, à peine la moitié en cinq ans. Un étudiant sur deux ne passe pas en deuxième année de licence. Selon la Cour des comptes, le coût pour les finances publiques serait de 500 millions d'euros par an, sans parler du coût humain. On jette là-dessus un voile pudique… Pourtant, la sélection finit toujours par tomber. *(M. David Margueritte le confirme.)*

Cet échec signe le fiasco de notre politique d'orientation et de Parcoursup.

Rappelons-nous les promesses de la loi de 2018.

Parcoursup devait combattre l'échec dans le premier cycle universitaire : il n'en est rien ; les taux de réussite ne se sont pas améliorés.

Certes, la plateforme permet, par exemple, de visualiser l'ensemble de l'offre nationale, notamment pour les élèves des territoires ruraux ou d'outre-mer. Mais les lycéens demeurent prioritaires dans leur académie d'origine. Résultat : cela ne facilite pas la mobilité de ceux qui sont éloignés des formations prestigieuses.

On cherche en vain l'articulation entre la réforme du lycée et les parcours universitaires. Familles et élèves sont perdus. L'aval a méprisé l'amont. Cette charnière entre le lycée et la licence est le grand impensé de ces dix dernières années.

Parcoursup est révélateur de l'échec de l'orientation, faute d'accompagnement individualisé. Les psychologues de l'éducation nationale sont trop peu nombreux, les fonctionnaires d'État loin des réalités de l'emploi, les professeurs principaux peu formés, les filières technologiques méprisées. Le système est bureaucratique, sans lien avec le monde de l'entreprise. Seuls ceux qui ont les codes réussissent.

Parcoursup révèle en outre un système sous tension. En droit à Paris, on a recensé 19 000 candidats classés, pour 745 places !

Le bac pour tous ne pouvait aboutir qu'à ce goulot d'étranglement. Pourtant, il a été défendu par tous ceux qui voulaient retarder le moment de la vérité…

La plateforme organise la hiérarchisation des candidatures, qui découle du déséquilibre entre demandes et places. La transparence n'est pas assumée : c'est le pire des mensonges.

Le système marche sur la tête. On affecte sur des formations longues des étudiants qui n'ont pas les dispositions nécessaires, parce que les filières technologiques n'offrent pas assez de places. Il est plus facile d'entrer à l'université que dans un IUT. Les algorithmes locaux ont accentué l'injustice.

C'est la boîte noire de tous les fantasmes, car l'information sur ces algorithmes est insuffisante. Les mécanismes de discrimination positive – quotas de boursiers, quotas territoriaux – suscitent des questionnements légitimes. En 2023, le rapport de Jacques Grosperrin relevait que 83 % des usagers jugeaient la plateforme anxiogène et soulignaient le manque de clarté des critères de sélection.

Cela dit, le dispositif APB, qui procédait par tirage au sort, devait disparaître ; mais on aurait pu faire mieux. Le rapport de 2023 recommande ainsi d'expliciter les critères de sélection et de substituer au critère du lycée d'origine celui de l'écart entre la moyenne au contrôle continu et les résultats au baccalauréat. Qu'en pensez-vous ?

Mais le vrai sujet, ce sont les candidats qui n'ont pas les prérequis nécessaires à la poursuite d'études longues. Le rapport de la commission d'enquête pour l'excellence universitaire française de Laurence Garnier préconise de généraliser le dispositif PaRéO (passeport pour réussir et s'orienter), qui permet une année de remise à niveau et d'orientation après le baccalauréat pour les étudiants qui ne sont pas prêts à entrer en licence. Le rapport propose aussi d'ouvrir plus de places dans les filières professionnalisantes courtes. Parallèlement, il faudrait réduire le nombre de places dans les filières à faible perspective de poursuites d'études ou d'insertion professionnelle.

Nous devons aussi lever le tabou de la sélection à l'entrée en licence, pour mettre fin au droit automatique d'accès à l'enseignement supérieur pour les titulaires du baccalauréat. Seule cette décision courageuse évitera le gâchis. Le baccalauréat pour tous ne peut devenir le master pour tous ! Le baccalauréat est-il encore un grade universitaire ou un certificat de fin d'études ? Ne retardons pas le moment d'atterrissage dans la vie réelle et songeons au coût humain de ce massacre d'innocents.

Augmenter les capacités d'accueil de certains établissements, offrir des formations professionnalisantes courtes, diversifier l'offre de formation, proposer une orientation-sélection au lycée

avec des parcours lycée-licence, voilà ce qui doit accompagner la création d'une nouvelle plateforme. Remplacer Parcoursup est indispensable, car la marque est plombée – comme LCL a un jour remplacé le Crédit lyonnais.

Il faut un système transparent d'orientation et de sélection assumée, garantissant des parcours d'insertion adaptés aux talents de chacun, qui ne charge pas la barque des seules universités aux dépens de leur capacité à nourrir l'excellence académique.

À cette condition, nous œuvrerons pour l'égalité des chances, la vraie, celle qui permet à chaque talent de s'exprimer sans le conduire dans l'impasse. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UCI)*

M. Pierre-Antoine Levi. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UCI ; MM. Pierre Jean Rochette, Michel Masset et Mme Marie-Ange Rousselot applaudissent également.)* Le malaise qu'exprime notre jeunesse a un nom : Parcoursup, symbole de ses difficultés à se projeter dans l'avenir.

« Supprimons Parcoursup ! » : ce slogan percutant reprend des revendications parfois simplistes, mais la colère doit être prise au sérieux, tant elle témoigne d'inquiétudes et de désillusions.

Le Sénat y a travaillé, avec en 2025, une mission d'information et en 2026, une commission d'enquête.

Qu'est-ce que Parcoursup ? Quelles sont les raisons du malaise des jeunes ? Quelle est ma vision ?

Parcoursup est une interface informatique qui met en relation les lycéens de terminale et les établissements d'enseignement supérieur. Depuis 2018, tous les jeunes peuvent postuler à toutes les offres disponibles dans notre pays. Si l'on supprime Parcoursup, il faudra créer un autre outil. Perfectible, celui-ci a été amélioré à plusieurs reprises.

Nous devons débattre de ses fonctionnalités, de son calendrier, des modalités de classement de leurs vœux par les candidats. Mais derrière, il y a des choix politiques, fixés dans la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, dite ORE, de 2018.

Les travaux du Sénat ont souligné son ambiguïté : alors que le code de l'éducation affiche un généreux droit d'accès au supérieur, une sélection massive s'opère, par l'échec – la pire manière d'orienter la jeunesse.

Les filières les plus demandées ne pouvant pousser leurs murs, elles trient et retiennent les dossiers les plus solides. Pour les plus fragiles, le droit d'accès au premier cycle est souvent un cadeau empoisonné : la sélection évitée à l'entrée est reportée en licence, en master, ou sur le marché du travail.

Les statistiques montrent que la sélection par l'échec pèse sur les plus modestes et nourrit la reproduction des inégalités. Certains en profitent, je pense à des établissements aux méthodes contestables, qui font du contournement de Parcoursup un argument commercial…

Mais la loi ORE n'explique pas tout. La situation est aussi le résultat de réformes mal articulées. Pourquoi tant de jeunes découvrent-ils leur véritable niveau au moment de Parcoursup ? Parce qu'il n'y a eu aucun filtre avant et que le baccalauréat ne mesure plus le niveau des élèves.

Pourquoi tant de jeunes sont-ils déçus par leur affectation ? Parce qu'ils ont été mal informés et mal orientés.

Pourquoi tant de bacheliers technologiques et professionnels échouent-ils dans les filières générales ? Parce qu'il n'y a pas assez de places en IUT. Les formations techniques ou d'ingénieurs peinent à recruter et la formation scientifique doit être repensée.

La solution n'est pas de supprimer toute forme de sélection à l'entrée du supérieur. Mais après avoir vidé de leur valeur le brevet des collèges puis le baccalauréat, nous devons arrêter cette fuite en avant. L'enseignement supérieur doit rester le lieu de l'excellence. Or la baisse du niveau des bacheliers contamine la L1, devenue une année de remise à niveau. Pour réarticuler toute la chaîne éducative, il faut une vision d'ensemble et du courage. Il faut surtout dire la vérité aux jeunes, sur leur niveau et les chemins qui mènent aux métiers de demain.

Nous ne devons pas seulement nous assurer, en comptables, que chaque bachelier a une place à l'université. Nous devons mener une réflexion de fond, plus urgente que jamais à l'heure de l'intelligence artificielle. Licence, master, et même baccalauréat général ne peuvent être l'horizon de toute une génération.

L'objectif d'accueillir les jeunes dans le supérieur doit continuer à nous guider, car l'élévation du niveau de connaissance a des effets vertueux. Mais il faut former mieux et plus tôt en redonnant aux formations techniques et professionnalisantes leurs lettres de noblesse.

Clarifions donc le fonctionnement de Parcoursup, avec plus d'information sur les attendus disciplinaires, peut-être un classement des vœux et surtout une meilleure évaluation au lycée, pour disposer de données fiables sur le niveau des candidats.

Cette crise aura eu une vertu : nous confronter à des choix trop longtemps repoussés.

Le moment où la jeunesse cherche sa voie est un moment crucial. Soyons à la hauteur. *(Applaudissements sur les travées du groupe UCI ; MM. Marc Laménie et Bernard Fialaire applaudissent également.)*

M. Yan Chantrel. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* Il y a un mois, les élèves du

lycée Saint-Exupéry de Créteil ont lancé une mobilisation massive de la jeunesse. Partout dans le pays, lycéens et lycéennes se sont levés pour dénoncer, à juste titre, les locaux délabrés, les classes pleines à craquer, les non-remplacements, le parcours scolaire qui devient tri social.

Avec eux, les étudiants des universités se sont mobilisés pour dénoncer la hausse de la précarité chez leurs camarades qui peinent à se loger, se chauffer, se soigner, se nourrir.

Loin des caricatures, la jeunesse démontre qu'elle est engagée dans la vie de la cité. Saluons cette formidable mobilisation de la jeunesse qui rêve d'un avenir meilleur. *(M. Gabriel Amard applaudit.)*

Elle demande une chose : « donnez-nous les moyens de réussir ! » Elle démontre son attachement à l'école de la République et à sa promesse d'émancipation, à laquelle vous avez tourné le dos avec votre système qui aggrave les inégalités sociales.

Alors que le pouvoir n'a eu qu'un mur de mépris et de répression à lui opposer, la jeunesse a eu le courage de continuer à défendre la liberté d'expression et le droit de manifester. Face à ceux qui misaient sur l'enlisement du mouvement dans une violence condamnable ou qui comptaient l'intimider par une répression excessive, elle a réussi à forcer le Gouvernement à écouter ses revendications. Mais il aura fallu attendre un mois pour avoir des réponses, et le débat de ce soir.

Parcoursup cristallise toutes les tensions, avec des critiques connues depuis 2018. D'abord, la plateforme suscite stress et anxiété chez huit lycéens sur dix. Le poids des épreuves de contrôle continu met les lycéens sous pression toute l'année, affectant leur santé mentale. Angoisse aussi pour ceux qui sont sans affectation : 100 000 après la phase principale ; encore 50 000 après la phase complémentaire.

Ensuite, le manque de transparence : les lycéens ont l'impression que leur avenir se joue à la roulette, avec d'opaques algorithmes locaux. Certains élèves s'étonnent de voir leur dossier rejeté en le comparant à ceux de leurs camarades admis. À l'instar de la Cour des comptes, nous demandons que ces critères soient publics.

Enfin, la plateforme a failli à sa mission de corriger les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. En 2025, seuls 34 % des élèves jugeaient que cette plateforme les traitait de manière équitable. Celle-ci a amélioré l'accès à l'information, mais n'a pas permis de faire évoluer la composition sociale de l'enseignement supérieur. Le rapport des députés Pierrick Courbon et Frantz Gumbs de février 2026 montre que les inégalités sociales se sont aggravées. Des chercheurs, comme Julien Grenet, ont montré que les quotas de boursiers n'ont eu qu'un impact limité sur la composition sociale des formations. Vos annonces signalent qu'après des années de déni, ce constat est désormais partagé.

Abrogation, suppression, remplacement ? Quoi qu'il en soit, il faut mettre fin à Parcoursup, pour instaurer un outil répondant vraiment aux objectifs fixés par la loi : redonner aux lycéens le contrôle de leur choix d'orientation ; garantir un droit d'accès et démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur ; améliorer les taux de réussite en licence en luttant notamment contre le poids des déterminismes sociaux.

Parcoursup est devenu un goulet d'étranglement où l'on gère la pénurie. *(M. Stéphane Piednoir s'exclame.)* France Universités réclame au moins 20 000 places, les syndicats 150 000. Dans tous les cas, il faut plus que ce que vous proposez.

Il faut donc des moyens supplémentaires pour l'enseignement supérieur public, que vous avez laissé se paupériser au profit d'établissements privés à but lucratif. *(Mme Pernelle Richardot et M. Gabriel Amard applaudissent.)*

Monsieur le Premier ministre, je vous demande d'inscrire notre proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le plus rapidement possible. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du groupe SER)*

Il faut aussi des moyens pour le secondaire, notamment sur l'orientation, car les 54 heures et les quatre demi-journées sont souvent restées lettre morte faute de psychologues de l'éducation nationale et de formation des professeurs principaux. Profitons des évolutions démographiques pour améliorer les taux d'encadrement, à l'heure où le marché du coaching prospère et accroît les inégalités.

Enfin, il faudra revenir sur la funeste réforme Blanquer que plus personne ne défend, car elle a déstructuré les emplois du temps, affaibli le groupe classe, sans mettre fin à la prééminence des parcours scientifiques. Et l'absence de référentiel d'évaluation au lycée a donné libre cours aux préjugés et à la discrimination dans la sélection effectuée par les établissements d'enseignement supérieur.

À quelques jours de la discussion budgétaire au Sénat, vous avez la possibilité de répondre aux revendications des lycéens et des étudiants. Quant à nous, nous défendrons des amendements pour garantir l'accès de tous et toutes à l'enseignement supérieur et leur offrir les moyens de leur réussite. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER et CRCE-K ; M. Bernard Fialaire applaudit également.)*

Mme Maryse Carrère. – *(Applaudissements sur les travées du RDSE ; M. Marc Laménie applaudit également.)* Comment faire espérer notre jeunesse dans un monde en manque de sens ? Comment nourrir ses rêves d'avenir ? Contexte géopolitique anxiogène, climat menaçant, expérience amère d'un virus enfermant, difficultés pour se loger, se soigner, se nourrir : n'ajoutons pas à ces maux celui d'une orientation angoissante !

Les jeunes sont nombreux à être inquiets. La solidarité s'exprime en masse dans la rue depuis

septembre. La colère des lycéens n'est pas un caprice, mais le reflet d'une République qui ne tient plus ses promesses d'égalité des chances. Qu'il est dommage d'avoir tardé à l'entendre… Le RDSE prend acte de vos propositions, monsieur le Premier ministre.

Parmi les revendications, en point d'orgue : Parcoursup, qui cristallise le trouble d'une génération face à une procédure lourde, mais déterminante. Les lycéens ne se satisferont pas d'un toilettage : ils veulent des règles claires, une formation fiable et davantage de places.

La plateforme a ses défauts et sa sélection suscite des inquiétudes fondées. Mais rappelons-nous le tirage au sort ! La table rase n'est pas la solution. L'université ouverte à tous est idéale sur le papier, mais gardons une exigence d'excellence.

Nous connaissons les ravages du tri subi à la fin de la première année quand l'affectation était inadaptée. Notre pacte républicain nous oblige à accompagner tous les élèves.

Travaillons rapidement, pour redonner aux jeunes une orientation réussie, avec un système plus juste, plus transparent et sans préjugé social ou géographique.

Merci à Ahmed Laouedj d'avoir déposé une proposition de loi qui corrige la procédure sur trois points. D'abord la transparence : les critères d'examen des dossiers devront être publiés avant la formation des vœux et chaque refus devra être motivé. Ensuite l'équité : chaque candidat doit être évalué sur des éléments objectifs, y compris pour les bacheliers professionnels et technologiques évincés des BTS qui se reportent sur l'université par défaut. Enfin, le droit à une place à l'université doit être garanti, avec une réponse sous quinze jours. C'est un impératif, notamment pour les étudiants ultramarins.

N'oublions pas les études paramédicales, car il y a trop d'abandon dans les formations en soins infirmiers. Confortons également l'enseignement technologique agricole, essentiel pour notre souveraineté alimentaire. Enfin, l'apprentissage est l'une des meilleures voies d'insertion, pourvu qu'on cesse de raboter ses moyens.

Ne décevons pas les lycéens. Ensemble, nous pourrons trouver un système d'orientation juste, intelligent et intelligible.

Notre système éducatif s'est fixé l'objectif louable du bac pour tous, mais sans que l'enseignement supérieur mue face à la massification étudiante. D'où le fleurissement de formations payantes, parfois douteuses, qui accentuent les inégalités sociales.

L'échec de Parcoursup est celui de notre impossibilité à planifier les moyens publics pour faire coïncider les aspirations des jeunes et les besoins du monde du travail et de la vie sociale. Repensons notre système à cette aune, dans le respect des principes républicains d'humanisme et d'égalité des chances.

Paul Nizan écrivait qu'il est dur pour les jeunes d'apprendre leur partie dans le monde. C'est notre responsabilité collective de réenchanter le parcours des lycéens et des étudiants, car l'éducation conditionne le progrès social, le développement économique et donc l'avenir de notre pays. *(Applaudissements sur les travées du RDSE et du groupe INDEP ; M. Pierre Ouzoulias applaudit également.)*

M. Pierre Ouzoulias. – En mars 2019, la ministre affirmait : « les algorithmes locaux n'existent pas » ; en avril 2026, un président d'université avouait devant notre commission d'enquête qu'il n'examinait pas tous les dossiers, mais uniquement les premiers d'entre eux, tels que classés par Parcoursup. Entre ces deux déclarations, sept ans de dissimulation volontaire, malgré les appels à plus de transparence.

Si les commissions peuvent ne pas dévoiler les procédures de tri des dossiers, c'est grâce à un amendement du Gouvernement couvrant le secret des délibérations. On a vu qu'il ne s'agissait pas de cela…

Submergées par les dossiers de candidature, les commissions réalisent un premier traitement informatisé à partir des notes au baccalauréat et au contrôle continu. Selon la Cour des comptes, 20 % des commissions pondèrent le contrôle continu par le rang de classement du lycée d'origine.

L'algorithme général de Parcoursup est public, mais pas ce que j'ai appelé, dès 2018, les algorithmes locaux, propres à chaque commission. Que de temps perdu !

Jacques Toubon, alors Défenseur des droits, a demandé en 2019 à les rendre publics. Jacques Grosperrin, dans son rapport d'information, a recommandé de sortir du régime dérogatoire de la loi ORE pour revenir dans le droit commun. Un amendement du Sénat avait été adopté en séance publique, répondant aux recommandations de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), de la Cour des comptes, de la Cnil, entre autres. En huit ans nous n'avons pas réussi ce que les étudiants ont réussi en quarante jours. Cela dit beaucoup des défaillances de notre fonctionnement démocratique.

Il est trop tard pour amender une plateforme qui a privé les candidats d'un droit garanti à tous les citoyens. Les étudiants n'acceptent pas son opacité, alors que Parcoursup est la porte d'entrée vers leur avenir professionnel.

Les objectifs de la loi de 2018 étaient contradictoires : tous les bacheliers pouvaient poursuivre leurs études dans le supérieur, mais l'autorité académique déterminait les capacités d'accueil des établissements. Parcoursup est l'outil qui permet d'adapter une demande toujours croissante à une offre de formation réduite. La très grande majorité des filières étant en tension, elles sont sélectives. Il est

donc faux de soutenir que le baccalauréat donne accès à l'université.

D'autant que l'État n'y a plus investi depuis le plan Jospin de 1990, qui avait créé huit nouvelles universités. Depuis, les universités gèrent la pénurie de moyens, dans des conditions d'accueil et d'enseignement dégradées. L'abrogation de Parcoursup n'y changera rien.

Il est toutefois possible de modifier le système d'affectation d'ici à la rentrée 2027 pour éliminer les discriminations sociales qu'il induit, notamment celles qui pèsent de façon scandaleuse sur les candidats des outre-mer.

La question de l'université et de la recherche doit faire partie des enjeux de la campagne en cours, disiez-vous ? Les étudiants et lycéens ont exaucé votre vœu.

La nation ne peut affronter les enjeux de la conversion énergétique, de la réindustrialisation, de l'adaptation au changement climatique, de la maîtrise de l'intelligence artificielle sans un investissement massif dans l'enseignement, la connaissance, la recherche et l'innovation. Faisons confiance à la jeunesse : sa capacité à apprendre déterminera le rôle de la France dans l'effort que doit réaliser notre humanité pour échapper au destin fatal qui lui est promis. Le pire n'est pas certain, la connaissance peut nous sauver. *(Applaudissements sur les travées des groupes CRCE-K, SER, du GEST, du RDSE, des groupes INDEP, UCI et du RDPI)*

Mme Marie-Ange Rousselot. – *(Applaudissements sur les travées du RDPI)* Notre jeunesse de France est dans le désarroi, l'inquiétude, la colère. Sa parole doit être prise au sérieux et je salue les initiatives du Gouvernement en ce sens.

La consultation organisée en octobre a recueilli plus de 100 000 contributions dénonçant les classes surchargées, les bâtiments inadaptés, les professeurs absents, le stress lié à Parcoursup.

Derrière ces inquiétudes, il y en a d'autres, plus profondes : la guerre, l'urgence climatique, la révolution des métiers avec l'intelligence artificielle. Le travail et le mérite suffiront-ils encore à tracer un chemin ? C'est là que la République est attendue : pour permettre de se construire un avenir digne, sans assignation, ni sociale ni territoriale.

Entendre la jeunesse, c'est s'obliger à lui tenir un discours de vérité. Il est facile de réclamer la suppression de Parcoursup et de toute sélection à l'université. Mais regardons le chemin parcouru : Parcoursup a mis fin au tirage au sort, instauré des règles nationales communes, créé des places pour les boursiers, ouvert l'accès à l'offre de formation à tous… Tout n'est pas à jeter, même s'il est vrai que le taux d'échec en licence ne recule pas, que les inégalités perdurent, que la procédure est anxiogène, les algorithmes locaux opaques.

La plateforme sera transformée, mais ne renonçons pas aux principes qui la fondent. Car la sélection est légitime. Bien conçue, elle n'entrave pas : elle guide chacun vers la réussite. Nous saluons les mesures annoncées par le Gouvernement le 26 octobre.

Première exigence : un système transparent et équitable. Un lycéen écarté d'une formation a le droit de savoir pourquoi, au regard de critères connus à l'avance ; il doit être jugé sur ses résultats et non la réputation de son lycée, par exemple. Nadège Havet et moi-même proposons d'expérimenter dès 2027 la suppression de la mention du lycée d'origine pour l'académie de Paris.

Représentante des Français de l'étranger, je tiens à ce que le calendrier de la plateforme tienne compte de celui des universités étrangères, pour que la France ne se prive pas de ses talents.

Mme Olivia Richard. – Bravo !

Mme Marie-Ange Rousselot. – Deuxième exigence : l'orientation, une politique qui n'existe pas vraiment, car partagée entre l'Éducation nationale et les régions, sans véritable pilote. Il faut en faire une politique publique à part entière, avec un pilote et des moyens.

Troisième exigence : un soutien résolu à la formation professionnelle et à l'apprentissage. C'est un combat culturel, dans un pays qui fait des études longues la voie royale – alors que l'insertion n'est pas toujours à la clé. La réforme de l'apprentissage de 2018 a ouvert la voie, avec un triplement du nombre de contrats, mais surtout dans l'enseignement supérieur : recentrons le dispositif sur les lycées professionnels.

M. Martin Lévrier. – Bravo !

Mme Marie-Ange Rousselot. – Cela exige de rapprocher l'école du monde économique.

Former des esprits libres et préparer à un métier sont les deux faces d'une même promesse républicaine. À nous de conduire les réformes pour mieux former et orienter chaque jeune vers la voie où il s'accomplira. *(Applaudissements sur les travées du RDPI et du groupe UCI, ainsi que sur quelques travées du groupe Les Républicains)*

M. Aymeric Durox. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)* Je rends hommage à la directrice d'école de Nice agressée par une clandestine islamiste sous OQTF…

M. Xavier Iacovelli. – Stop à la récupération !

M. Aymeric Durox. – … ainsi qu'à tous les agents frappés, insultés, violentés dans ces manifestations dites lycéennes. *(M. Christophe Chaillou et Mme Mathilde Ollivier protestent.)*

« L'école doit être la promotion de tous et la sélection des meilleurs. » Telle était l'ambition du plan Langevin-Wallon de 1947, sous l'impulsion de deux

intellectuels de la vraie gauche, celle qui a en partie déserté cet hémicycle… *(Protestations à gauche)*

M. Pierre Ouzoulias. – Ils étaient communistes !

M. Aymeric Durox. – Effectivement, et les communistes avaient compris que démocratiser l'enseignement n'impliquait pas de renoncer au mérite et à la sélection.

Quatre-vingts ans plus tard, que reste-t-il de cette ambition ? Notre système éducatif, confondant démocratisation et massification, sélectionne par l'échec plutôt que par le mérite. Avec un processus d'orientation à bout de souffle, de nombreuses filières, sous-financées, sont submergées et se détériorent.

Le RN, sous l'impulsion de Marine Le Pen, refuse la baisse générale des niveaux. Depuis quarante ans, les gouvernements nous vantent l'accès de tous à l'université, passant sous silence son terrible coût humain : à peine la moitié des étudiants passe en deuxième année de licence et moins d'un tiers obtient sa licence en trois ans. Et notre pays ne cesse de dégringoler dans les classements Pisa : 90 % des élèves font quinze fautes en dix lignes – contre 30 % en 1980. C'est plutôt contre cet enseignement de l'ignorance que les lycéens auraient dû manifester !

Où sont le progrès et l'égalité républicaine quand on envoie 23 % des jeunes vers la sortie ou l'abandon dès la fin de la première année universitaire ? Quel gâchis ! Voilà le résultat d'une politique qui trie en aval par l'échec et non en amont par le mérite.

Le collège unique, machine à fabriquer de l'échec, a vécu. Les bons élèves sont freinés, les plus fragiles perdus, et la classe tirée vers le bas. Oui à un collège modulaire, qui oriente plus tôt, avec des passerelles.

Le diplôme national du brevet (DNB) doit redevenir un examen d'orientation post-3e, barrant l'accès au lycée général à ceux qui n'ont pas le niveau et ouvrant avec fierté les portes des filières professionnelles et technologiques à ceux qui ont le talent du faire ; car nous manquons de chaudronniers, de soudeurs, avec des salaires parfois plus attractifs que celui d'un professeur débutant – je sais de quoi je parle ! En orientant correctement dès la 3e, nous éviterons l'engorgement de Parcoursup.

Contre la logique comptable de Parcoursup, nous voulons le rétablissement de véritables critères académiques. L'orientation ne doit plus être une loterie administrative nationale gérée par des lignes de code. Nous redonnons le pouvoir d'affectation aux universités, en nous basant sur les résultats obtenus aux épreuves nationales du baccalauréat, qui doit redevenir un diplôme national et anonyme. Nous mettrons ainsi fin à la sélection invisible qui pénalise tant de lycéens.

S'orienter efficacement, c'est s'orienter vers des métiers. Nous réorganiserons la carte des formations professionnelles et techniques : les places seront ouvertes et financées en fonction des besoins économiques et des taux d'insertion. Nous valoriserons l'apprentissage et les filières courtes de l'enseignement technologique et professionnel.

Nous voulons rétablir l'égalité des chances, avec un accompagnement à l'orientation bien plus précoce, dès le collège.

Nous assurerons aussi la stabilité du cadre de vie des étudiants au moyen d'un plan massif de logements étudiants.

L'orientation des lycéens est l'acte fondateur par lequel la nation transmet le relais à la génération suivante. Arrêtons de jeter nos enfants dans le mur de l'échec universitaire massif. Restaurons le principe républicain du mérite académique. Rebâtissons un enseignement supérieur digne des ambitions de la France.

Jules Simon, ministre de l'instruction publique, disait : « Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple. S'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain. » *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)*

Mme Mathilde Ollivier. – *(Applaudissements sur les travées du GEST)* Ludovic : « j'ai mon bac, mais à quoi sert-il ? Je suis refusé partout » ; Laurie : « mes spécialités m'ont desservie pour aller en Staps » ; Jérôme : « je suis en panique ; je vais perdre un an ». C'est à eux que nous devons penser, à chaque instant de notre débat.

Partout en Europe, la jeunesse se lève contre ceux qui amputent son avenir sur l'autel des restrictions budgétaires. Climat, intelligence artificielle, guerre aux portes de l'Europe, son avenir est inquiétant.

Mais vous, qu'avez-vous fait ? Vous avez gazé des enfants devant leur école ; vous les avez laissé dormir à même le sol dans des cellules de garde à vue aux odeurs pestilentielles ; vous avez fait croire que cette jeunesse engagée était instrumentalisée par la gauche. *(M. Aymeric Durox s'exclame.)*

Vous vous congratulez de votre plateforme. Mais quelle ironie de parler de démocratie lycéenne après avoir bafoué leur droit élémentaire de manifester ! *(Mme Antoinette Guhl applaudit.)* Personne n'est dupe. *(M. Aymeric Durox s'exclame.)*

Dos au mur, face aux 800 000 manifestants hebdomadaires, vous avez enfin cédé à quelques-unes de leurs revendications. Il aura fallu huit ans pour supprimer Parcoursup ! Des professeurs remplacés, des emplois du temps vivables, la fin d'une angoisse qui commence dès la seconde : les demandes des étudiants sont simples.

Le 26 octobre, le Premier ministre a fait un choix : en faisant passer les influenceurs avant les lycéens, il a confirmé le mépris que vous avez pour les jeunes. Avec vos propositions qui détricotent votre propre bilan, vous reconnaissez le bien-fondé de nos dénonciations. Quel aveu !

Mais changer de plateforme ne réglera pas tout. Car le problème de fond, c'est le manque de places. En juillet 2026, plus de 126 000 étudiants étaient sans affectation. Et vous ne proposez que 15 000 places supplémentaires, alors que vous en avez supprimé 10 000 l'an dernier. C'est inacceptable pour ces jeunes qui attendent.

Parcoursup est l'arbre qui cache la forêt. Nous devons changer de système. Hélas, votre projet de budget supprime 1 588 postes d'enseignants. Vous avez promis d'annuler les suppressions du second degré, nous y veillerons. Pour le supérieur, les 500 millions d'euros annoncés ne suffiront même pas à compenser les hausses salariales décidées par l'État. Pendant ce temps, 16 milliards d'euros d'argent public financent l'apprentissage et l'expansion du privé lucratif...

Notre pays n'a jamais construit une véritable politique d'orientation – c'est là que le bât blesse. Privilégions la transition écologique et l'adaptation au changement climatique, filières d'avenir ; une génération entière est prête à s'y engager.

Le GEST défend, d'abord, le droit aux études supérieures à travers une vraie plateforme d'orientation, avec des vœux hiérarchisés et une priorité dans son académie. Ensuite, la transparence et l'équité : publions des algorithmes compréhensibles, retirons le lycée d'origine des dossiers dès l'an prochain, supprimons la lettre de motivation. En outre, un service public de l'orientation, avec des heures d'orientation dans tous les lycées et la fin de la réforme Blanquer, qui a fait de la seconde un moment de tri. Enfin, un financement durable des universités publiques, des bâtiments rénovés et une allocation d'autonomie pour les étudiants.

Ne cherchez pas à gagner du temps : nous attendons un calendrier précis et des moyens dès maintenant. Un jeune qui veut étudier ne devrait pas avoir à se demander s'il a les bons codes, le bon lycée ou les bons moyens ; il devrait simplement penser à son avenir.

M. Cédric Chevalier. – Nous savons combien l'orientation peut être un moment difficile. On demande à des jeunes de 15, 16 ou 18 ans de prendre des décisions importantes pour leur avenir sans qu'ils disposent de tous les éléments pour construire leur projet ni ne connaissent précisément les réalités du monde du travail.

Pour beaucoup, Parcoursup est difficile à comprendre. L'algorithme cristallise les inquiétudes et peut donner le sentiment que l'avenir se joue sur une plateforme opaque selon des critères que l'on ne maîtrise pas. Un stress considérable en résulte pour les jeunes et les familles.

Pour autant, nous ne pouvons réduire la question de l'orientation à ces seules difficultés. Nous devons prendre en considération aussi les conditions concrètes de poursuite d'études : accès au logement, ressources financières, mobilité. De fait, les moyens des familles pèsent de plus en plus lourd dans les choix d'orientation. Et certains jeunes, faute de réponse satisfaisante, se tournent vers des établissements privés parfois très coûteux, mais aux formations de qualité très variable.

L'orientation ne doit pas devenir source d'inégalités supplémentaires. Permettons à chaque jeune de construire un projet et de donner du sens à son parcours. Se sentir capable de construire son avenir contribue pleinement à l'équilibre personnel et à la confiance en soi.

Nous devons notamment mieux valoriser toutes les voies de formation. La voie professionnelle n'est pas une voie par défaut, mais un véritable parcours de réussite. Il n'existe pas une seule manière de réussir sa vie professionnelle.

Nous devons aussi penser l'accompagnement des jeunes dans la durée. Les parcours sont de moins en moins linéaires, sur le plan géographique comme sur le plan statutaire, ce qui ne va pas sans difficultés. Nos dispositifs ne sont pas adaptés à ces réalités. Les jeunes doivent pouvoir essayer, se tromper et changer de voie sans que les obstacles administratifs ne constituent des freins supplémentaires.

Les jeunes ne forment pas un groupe homogène. Il y a ceux qui poursuivent des études, mais aussi ceux qui entrent directement dans la vie active, ceux qui recherchent un emploi, ceux qui décrochent. Souvent, du reste, leurs préoccupations se rejoignent : accéder à l'autonomie, trouver leur place, construire leur avenir.

Soyons lucides sur la portée des réformes relatives à Parcoursup. Améliorer son fonctionnement et renforcer la transparence des critères est nécessaire, mais ne réglera pas tous les problèmes d'orientation. Cet enjeu n'est que la partie visible de difficultés bien plus profondes.

Prenons en compte l'ensemble des conditions qui déterminent l'autonomie et les perspectives des jeunes, mais aussi l'évolution de leurs aspirations. Leur rapport au travail, aux études et à l'engagement est parfois différent de celui des générations précédentes. Ils expriment de nouvelles attentes, notamment sur leur qualité de vie. Nous devons faire évoluer nos réponses en conséquence.

Notre rôle n'est pas de diriger la jeunesse, mais de lui donner les moyens de faire des choix, de prendre des initiatives et de rebondir. Non pas décider à sa place, mais lui permettre de trouver son propre chemin.

Au-delà de Parcoursup, nous devons changer notre logiciel global en matière de jeunesse. Comment le Gouvernement entend-il passer d'une politique qui accompagne principalement les jeunes au moment de leur orientation à une véritable politique d'accompagnement tout au long de leur parcours ? Donnons-leur les moyens de construire leur avenir et

de devenir des adultes autonomes, engagés et épanouis.

M. Gabriel Amard. – Parcoursup, c'est fini ? Il aura fallu des lycées bloqués, des jeunes gazés par milliers, des mains arrachées pour que, soudain, le Gouvernement découvre que sa machine à trier était une machine à broyer. Merci la jeunesse !

Au 11 juillet, 173 000 candidats étaient sans aucune proposition, 37 000 avaient quitté la plateforme les mains vides. Et si vous êtes un bachelier d'Île-de-France, vous avez deux fois plus de risques de rester sur le carreau. C'est votre propre comité d'éthique qui le dit.

Monsieur le Premier ministre, pour vous la question, c'est plus ou moins de sélection. Mais la réponse est dans la Constitution : « La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction ».

Le Rassemblement national fait mine de vouloir supprimer Parcoursup, mais propose le tri à la note du bac. Il rend donc la sélection plus brutale encore.

Vous, vous expliquez assumer la sélection. Évidemment, quand on vote des budgets qui mettent toutes les universités en déficit, il faut bien trier… Pendant ce temps, le privé ramasse un étudiant sur quatre.

Pour nous, insoumis, tout bachelier a le droit de s'inscrire dans la filière de son choix. S'il manque des places, on les construit ! L'argent ? Huit milliards d'euros par an de crédit d'impôt recherche, dont la moitié part à une cinquantaine de grands groupes : allez les chercher.

Un pays qui trie ses enfants à 17 ans n'a pas d'avenir. Nous, nous investirons dans l'avenir ! *(Mme Mathilde Ollivier applaudit.)*

M. Edouard Geffray, *ministre de l'éducation nationale*. – Il faut se souvenir d'où nous venons. Personne ne rappelle ce qui se passait avant 2018-2019, dont nos prédécesseurs pourraient se considérer comme un tantinet comptables…

Mme Mathilde Ollivier. – Vous êtes au pouvoir depuis dix ans !

M. Edouard Geffray, *ministre de l'éducation nationale*. – Nous étions l'un des plus mauvais pays d'Europe en matière de décrochage. Nous sommes passés de 8,3 % de décrocheurs en 2017 à 7 % en 2025 : ce n'est pas satisfaisant, mais on ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé. De même, il y avait une part de tirage au sort quand on ne savait plus faire autrement ; nous en sommes sortis.

Je vous remercie pour vos interventions de qualité, qui ont mis en relief la multiplicité des enjeux.

Un premier enjeu a trait à la façon dont nous pensons les outils au regard des parcours des étudiants, qui ne sont plus longilignes. Nous sommes le pays pour lequel la formation initiale compte le plus au détriment de la formation continue. Nous avons du mal à accorder un droit à l'erreur.

Il est ensuite nécessaire, comme l'a souligné Max Brisson, de travailler sur la charnière bac-licence ; le tutorat peut être un moyen d'assurer une meilleure continuité d'accompagnement. Nous devrions garantir un à deux entretiens individuels par an à chaque élève, avec un carnet de bord assurant un suivi de la seconde à la terminale, pour ne laisser personne en rase campagne.

Permettre à chacun de se trouver suppose aussi de ne pas mentir aux élèves, ni sur les prérequis ni sur les débouchés. Si nous encourageons les lycéens à faire ce qu'ils souhaitent sans tenir compte des prérequis, nous les enverrons au casse-pipe. Je refuse cette démagogie qui ne fait que reporter les frustrations.

Nous devons nous préoccuper aussi du niveau du brevet et du bac. Il s'agit de garantir à un élève qui obtient un diplôme que ce dernier atteste de ses capacités à poursuivre son cursus.

Le calendrier est très clair. Le remplacement de Parcoursup est entériné. Je trancherai fin décembre pour le contrôle continu. *Idem* pour l'organisation du temps scolaire : nous visons le mois de janvier, afin de mettre en place les mesures à la rentrée 2027. Nous allons essayer de systématiser une journée de découverte de l'enseignement supérieur. Nous devons enfin continuer de valoriser la voie professionnelle, qui retrouve des couleurs.

M. Philippe Baptiste, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace*. – Merci pour la qualité de vos interventions et vos propositions, diverses. Je ne m'attendais pas à un consensus. De fait, ces questions fracturent un peu la société et la classe politique.

Nous ferons dans les semaines à venir des propositions pour le remplacement en 2028 de la plateforme actuelle.

Un enjeu essentiel tient à la réorientation. Alors que 200 000 candidats sont concernés, concevoir des systèmes linéaires, tubulaires, où les jeunes trouveraient d'emblée leur voie serait un leurre.

La réussite en licence est un autre enjeu déterminant. Accompagner les jeunes en première année est indispensable. Nous avons mis en place PaRéO et « oui si », mais il faut aller plus loin. Je salue notamment les dispositifs de propédeutique.

Nous nous sommes engagés à avoir une transparence accrue s'agissant des algorithmes locaux. Mais la sélection n'est pas seulement algorithmique : des commissions d'enseignants examinent individuellement chaque dossier.

Les critères sont publics : chaque formation doit communiquer aux candidats les critères d'évaluation. Ce qui est réclamé, c'est de connaître les pondérations exactes selon les disciplines ; nous les

publierons. Je ne connais aucun autre pays qui publie ces éléments, lesquels peuvent aussi se révéler anxiogènes. En tout cas, le système actuel n'est pas opaque.

S'agissant des quotas de boursiers, les candidats sont classés par ordre de mérite académique sur deux listes distinctes : une de boursiers, une de non-boursiers. Le système en vigueur a permis à 150 000 boursiers d'accéder à une formation qu'ils n'auraient pas obtenue s'ils n'étaient pas boursiers.

La priorité dans l'académie n'existe pas pour les formations sélectives, comme les classes préparatoires. Pour les autres, il s'agit de garantir aux jeunes l'accès à une formation proche de chez eux.

Monsieur Ouzoulias, vous avez parlé de discrimination en outre-mer. J'en suis surpris.

Mme Colombe Brossel. – Incroyable ! Mme Corbière Naminzo revient sur le sujet chaque année, et on nous répond que ce n'est pas le bon ministre…

M. Philippe Baptiste, *ministre*. – Soit la formation existe dans le territoire d'outre-mer concerné, et vous pouvez y accéder ; soit elle n'existe pas, et vous êtes prioritaire dans tous les territoires de l'Hexagone. *(Mme Evelyne Corbière Naminzo le conteste.)*

Supprimer la mention du lycée d'origine serait difficile, car les lycées notent le contrôle continu de manière très hétérogène. Il faut à tout le moins un indicateur rendant compte de ces écarts, tel que celui proposé par M. Grosperrin.

Oui, des formations de l'enseignement supérieur privé utilisent les peurs des familles : la régulation du secteur est indispensable.

La séance est suspendue quelques instants.

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD JOMIER,
VICE-PRÉSIDENT

Mise au point au sujet d'un vote

Mme Nadine Bellurot. – Lors du scrutin public n°46, M. Guillaume Chevrollier souhaitait voter pour.

Acte en est donné.

Délégation *(Nomination)*

M. le président. – Une candidature pour siéger au sein de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation a été publiée.

Elle sera ratifiée si la présidence n'a pas reçu d'opposition dans le délai d'une heure prévu par notre règlement.

Avis sur des nominations

M. le président. – En application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution ainsi que de la loi organique et de la loi du 23 juillet 2010 prises pour son application, la commission des lois a émis un avis favorable (19 voix pour, 16 contre) à la nomination de M. Pierre Coppey aux fonctions de Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

De même, la commission des affaires économiques a émis un avis favorable (25 voix pour, 5 contre) à la nomination de Mme Camille Tubiana aux fonctions de directrice générale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Accord en CMP

M. le président. – La commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi visant à renforcer l'effectivité des droits voisins des éditeurs et des agences de presse est parvenue à l'adoption d'un texte commun.

Droit des victimes à l'information et à la compréhension des procédures *(Procédure accélérée)*

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi relative au droit des victimes à l'information et à la compréhension des procédures et décisions de justice, présentée par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et plusieurs de ses collègues, à la demande du groupe Les Républicains.

La procédure accélérée a été engagée sur ce texte.

Discussion générale

Mme Marie-Claire Carrère-Gée*, auteure de la proposition de loi*. – À l'origine de ce texte, un jeune garçon de 14 ans qui n'aurait jamais dû mourir. Dans notre tribune, une femme qui n'aurait jamais dû avoir à franchir les portes du Sénat pour assister à l'examen de cette proposition de loi : Stéphanie Bonhomme, maman d'Élias, mère debout.

Le vendredi 24 janvier 2025, Élias sortait de son entraînement de football à Paris. Il a été assassiné sauvagement.

Mme Bonhomme n'a demandé qu'une chose : comprendre – comprendre comment la justice avait, avant ce funeste soir, traité le parcours des mis en cause. Ni vengeance ni défiance dans cette démarche, seulement le droit légitime de savoir. Les mis en cause avaient commis plus d'une dizaine de délits, pris dans

une spirale de récidives de plus en plus violentes que nul n'a su arrêter.

La mère d'Élias a eu les plus grandes difficultés à simplement être reçue. Lorsqu'elle l'a été, on lui a fait un cours de procédure : pas de réponses sur des parcours précis, le collège de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire ayant estimé que le secret de l'instruction, le secret du délibéré et l'indépendance de la justice s'y opposaient.

L'inspection générale de la justice (IGJ) avait pourtant recommandé que les victimes puissent accéder à l'autorité judiciaire pour comprendre le sens des décisions. Puis il y a eu Lyhanna, 11 ans, retrouvée sans vie dans le Gers le 4 juin dernier. Les inspections ont révélé qu'une plainte pour viol sur une fillette de 10 ans, déposée un an plus tôt contre le mis en examen, n'avait pas été vraiment traitée. Là encore, une famille a besoin de comprendre ce que la justice savait, ce qu'elle a fait.

Je ne fais le procès de personne. Le comité de déontologie a lu la loi, qui se taisait. Ce n'est pas la bonne volonté qui a manqué, mais le droit. Ce silence, à nous d'y mettre fin.

Être tiers à une procédure ne veut pas dire qu'on n'est pas concerné. Quand la justice ajoute à la douleur le sentiment de ne pas être entendu, la victime l'est une seconde fois : les juristes disent victimisation secondaire et les familles, double peine.

Cette proposition de loi comporte un article unique, pour une idée simple : toute victime qui en fait la demande a le droit d'être informée des conditions dans lesquelles la justice traite ou a traité les infractions par lesquelles elle déclare ou paraît avoir été lésée, dès lors qu'elle présente un lien avec des faits qui la concernent personnellement.

Cette rédaction est, au mot près, celle du Conseil d'État, que le président Larcher a bien voulu saisir. Ce droit est encadré : il s'exerce à la demande de la victime et de manière supplétive, le procureur et le juge d'instruction l'assurant en premier lieu. Lorsque des secrets y font obstacle, un magistrat est désigné, qui peut accéder aux informations couvertes pour les seuls besoins de sa mission. Il saura pour pouvoir expliquer tout en se taisant sur ce qu'il doit taire. Il ne sera pas une brèche, mais un passeur.

Je remercie la commission des lois, dont les ajouts ont consolidé le texte, et le Gouvernement, qui a engagé la procédure accélérée.

Chaque fois qu'on veut accorder un droit à celui qui se tient face à une institution puissante, les mêmes objections : ce n'est pas votre rôle, vous allez multiplier les contentieux, vous allez nous submerger. Il y a trente ans, avec Lucien Neuwirth, nous avons voulu inscrire dans la loi que la lutte contre la douleur fait partie des missions des hôpitaux. J'entends encore de grands professeurs s'indigner : le médecin est là pour soigner seulement ! En 2002, la loi Kouchner a donné au malade un accès direct à son dossier médical. Les patients allaient se retourner contre le médecin… Au bout du compte, la médecine n'a rien perdu de son autorité et a gagné en humanité.

Souvenons-nous aussi d'avril 1978 ! Le secret administratif était une tradition multiséculaire. Un amendement de la commission des lois de l'Assemblée nationale a renversé la règle : l'accès aux documents devenait le principe et le secret, l'exception. On allait, disaient certains, affoler la population. Qu'est-il arrivé ? La Commission d'accès aux documents administratifs est saisie de quelques milliers de demandes par an ; l'administration n'est pas devenue plus faible, mais plus solide.

Un droit à l'information ne fabrique pas du contentieux, mais de la responsabilité et de la confiance. Le contentieux naît bien plus souvent du silence que de l'explication. Et quand on sait qu'on devra pouvoir expliquer, on décide et écrit mieux.

Je n'ignore rien de la charge des magistrats, mais répondre aux besoins d'information et de compréhension des victimes fait partie de leur mission, qui n'est pas seulement de juger.

Ce texte n'est pas une loi de circonstance inspirée par l'émotion. Il instaure un droit qui bénéficiera à toutes les victimes. Si elle est votée, il s'agira d'une loi d'humanité et d'amélioration du fonctionnement du service public.

Et quand bien même l'affaire Élias m'aurait-elle conduite à travailler sur ce sujet, aurais-je à en rougir ? Quand Lucien Neuwirth, avec qui j'ai travaillé, a inscrit dans la loi la lutte contre la douleur, est-on sûr que les épreuves personnelles qu'il a endurées pendant la guerre ou la maladie de son épouse étaient étrangères à son ambition ? Cette éventuelle part d'humanité dans l'intention de la loi a-t-elle rendu celle-ci moins juste ? Je ne le crois pas.

J'ai confiance en la justice ; je veux une justice forte, qui ne craint pas d'expliquer ce qu'elle fait. Une démocratie forte protège les victimes parce qu'une justice forte assume ses devoirs. C'est une question de confiance, cette chose fragile et précieuse sans laquelle il n'y a pas de justice. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UCI et INDEP et du RDSE)*

Mme Nadine Bellurot, *rapporteure de la commission des lois*. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Je salue la famille du jeune Élias, présente en tribune ; elle a su transformer le drame qu'elle a subi en un combat. Je remercie Mme Carrère-Gée de nous proposer de franchir une étape sur la voie de la reconnaissance des droits des victimes dans la procédure pénale.

Le drame d'Élias et son traitement par l'institution judiciaire ont montré que le droit à l'information des victimes restait insuffisant et ne correspondait plus aux attentes légitimes de nos concitoyens. Élias a été tué par deux mineurs de 16 et 17 ans, très défavorablement connus de la justice. Pour sa famille,

cette tragédie a été accentuée par la difficulté à obtenir de la justice des informations sur les antécédents des deux mis en cause et les décisions prises dans le cadre du traitement de leurs précédentes infractions. C'est un héritage de la place secondaire qu'a longtemps occupée la victime dans notre procédure pénale.

Une mission d'évaluation de l'IGJ, diligentée par le garde des sceaux, a recommandé de favoriser les bonnes pratiques visant à améliorer la compréhension des décisions par les victimes. Un avis du Collège de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire a nuancé cette position : il invite à confier à un magistrat spécialisé le soin d'éclairer la famille, mais sans qu'il puisse accéder au dossier ni rencontrer les juges concernés.

Le 13 octobre 2025, le garde des sceaux a publié une circulaire sur l'accueil et l'amélioration de la prise en charge des victimes d'infraction pénale. Elle appelle notamment à centrer l'organisation juridictionnelle sur la victime, ce qui suppose de remettre à plat l'organisation de notre justice pénale.

Cette proposition de loi a été déposée conjointement à une proposition de loi organique modifiant le statut de la magistrature. Le président Larcher a saisi le Conseil d'État pour avis sur ces deux textes. Le Conseil a considéré que les dispositions visant à améliorer les droits des victimes poursuivent un objectif d'intérêt général, mais a estimé que la rédaction initiale portait une atteinte disproportionnée aux secrets de l'enquête, de l'instruction, du délibéré et au secret professionnel.

Il a proposé de reconnaître un droit subjectif à l'information propre aux victimes, entendues au sens large. Lorsque des informations sont couvertes par un secret, un magistrat interviendrait, sans les révéler, pour contribuer à la bonne information de la victime. En outre, il a considéré que la proposition de loi organique était satisfaite par le régime de responsabilité disciplinaire des magistrats.

Notre collègue a donc rectifié son texte, qui ne comporte plus qu'un seul article. Il insère dans la partie préliminaire du code de procédure pénale consacrée au droit des victimes un nouvel article établissant le droit pour la victime d'être informée sur la façon dont les juridictions ont traité les infractions dont elle déclare qu'elles l'ont lésée. Ces infractions devront présenter un lien avec des faits la concernant.

Le texte retient une acception large de la notion de victime, inspirée de celle qui régira le code de procédure pénale à compter de 2029. La personne qui déclare ou paraît avoir été lésée par une infraction est reconnue comme victime, sans que cela implique la culpabilité du mis en cause. Ce point fait débat. Il s'agit de garantir à toutes les victimes le droit d'être entendues. Comme l'a suggéré le Conseil d'État, l'intervention d'un magistrat est prévue lorsque des informations sont couvertes par le secret.

Au cours de mes travaux, j'ai recueilli des avis discordants au sein de la magistrature. Certains chefs de juridiction jugent ce texte nécessaire ; d'autres, à l'instar de la Chancellerie, se sont montrés plus réservés. La commission, convaincue de son utilité, l'a adopté à l'unanimité, tout en regrettant le manque de réflexion d'ensemble sur la place des victimes dans la procédure pénale.

Sur mon initiative, elle a réaffirmé le caractère supplétif de ce nouveau droit et assuré sa bonne articulation avec les canaux d'information habituels de la procédure pénale. En outre, elle a inclus dans le champ de la proposition les enquêtes préliminaires conduites par le procureur de la République.

La commission des lois recommande l'adoption de ce texte. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Jean-Didier Berger, *ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur*. – La justice est rendue au nom du peuple français : cette formule n'est pas une clause de style ; elle oblige l'institution judiciaire à être comprise de celles et ceux au nom desquels elle juge, et d'abord de celles et ceux qu'elle a pour mission de protéger.

Le garde des sceaux est particulièrement engagé pour renforcer l'information et la place de la victime à chaque étape procédurale. En témoignent sa circulaire du 13 octobre 2025 et la création d'une direction des victimes et des usagers. Entre 2020 et 2026, le budget de l'aide aux victimes est passé de 28,8 à 57,6 millions d'euros.

Je salue le texte de Mme Carrère-Gée, qui transforme un drame en une question de principe. Une victime a-t-elle le droit de comprendre comment la justice a traité des faits liés à ceux qu'elle a subis ? Le Gouvernement répond : oui.

Nous saluons aussi la méthode. Ce texte a été soumis au Conseil d'État, qui a reconnu que l'information des victimes répondait à un objectif d'intérêt général et conduit Mme Carrère-Gée à resserrer son dispositif en un article, mieux articulé avec nos principes constitutionnels. Sur l'initiative de Mme Bellurot, la commission des lois a utilement précisé que le dispositif s'appliquerait aux procédures conduites par le parquet et serait supplétif.

Le Gouvernement soutient ce texte qui comble un vide s'agissant des victimes non parties à une procédure et s'inscrit dans une politique cohérente, complétant la proposition de loi de Mme Miller. Ce texte permet aussi de lutter contre la victimisation secondaire, la fameuse double peine ressentie par nombre de victimes.

Je vous dois la transparence sur les points de vigilance que les services du ministère ont identifiés.

D'abord, les notions de « lien avec des faits qui la concernent personnellement » et de « conditions dans lesquelles les infractions ont été traitées » devront être

suffisamment définies pour que l'égalité devant la justice soit respectée.

S'agissant des secrets, il nous faudra dire clairement ce que le magistrat désigné pourra ou non expliquer. Expliquer, oui ; révéler, non.

Par ailleurs, nous devons veiller à l'articulation de ce droit avec ceux qui existent : constitution de parties civiles, ouverture du contradictoire en enquête préliminaire, jonction procédurale. Le nouveau droit doit rester un filet de sécurité et non devenir une voie parallèle.

Enfin, un droit sans interlocuteur n'est qu'une promesse. Le décret en Conseil d'État devra préciser qui répond et dans quel délai.

La justice n'est pas seulement une institution qui tranche ; c'est une institution qui doit rendre des comptes à ceux qu'elle sert. Ce texte prévoit l'obligation d'expliquer : c'est simple, mais c'est immense. *(Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains et sur les travées du RDPI et du RDSE)*

Mme Béatrice Gosselin. – *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UCI)* Le 24 janvier 2025, Élias était agressé à Paris ; il est mort le lendemain. Ses meurtriers : deux mineurs bien connus de la justice et placés sous contrôle judiciaire. La mère d'Élias a demandé à rencontrer le juge des enfants qui les suivait, pour comprendre ; cela lui a été refusé. Le magistrat qui lui a été proposé ne pouvait pas consulter le dossier – celui qui devait expliquer n'avait pas le droit de savoir. Le drame de Lyhanna, au printemps dernier, a révélé les mêmes silences.

Je remercie Marie-Claire Carrère-Gée pour ce texte, que j'ai cosigné. Il comble une lacune en créant un droit à l'information attaché à la qualité même de victime, qu'elle soit ou non partie à la procédure. Un magistrat pourra prendre connaissance d'éléments couverts par le secret de l'enquête et éclairer la victime sans les révéler – c'est ce qui a manqué à la famille d'Élias. Le mécanisme a été proposé par le Conseil d'État.

Ce texte n'est pas un texte de défiance envers les magistrats. Expliquer fait partie des missions du service public de la justice.

J'ai été sollicitée par une famille de mon département dont les enfants ont été victimes d'un prédateur déjà condamné pour des faits similaires. Réponses laconiques de l'avocat, aucune nouvelle du parquet. L'affaire a été classée sans suite en septembre 2025, les parents ne l'ont appris qu'en juillet 2026, par une case cochée sur un document : « infraction insuffisamment caractérisée ».

Ce silence tout au long de l'instruction fragilise les victimes. Avec ce texte, elles pourront demander des réponses. Le décret précisera la place des parents dans l'exercice de ce droit.

J'entends l'appel à une réflexion globale sur la place de la victime, mais ce texte n'est pas de circonstance : il crée un droit général.

Reste qu'il suppose d'accorder des moyens supplémentaires aux juridictions. Sans renfort, ce droit resterait une promesse.

La confiance dans la justice ne se décrète pas, mais se construit, à travers les décisions et les explications. En reconnaissant aux victimes le droit d'être informées et entendues, ce texte rapproche la justice de nos citoyens. Je le voterai avec conviction. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Mathieu Darnaud. – Bravo !

M. Benjamin Huin. – Deux prénoms, Élias et Lyhanna, deux drames, une même question : pourquoi ? Pourquoi la justice qui savait n'a-t-elle pas pu empêcher l'irréparable ? Pourquoi les victimes n'ont-elles pu obtenir des réponses ?

Les victimes se heurtent à un mur qui a deux faces : le secret de l'instruction, d'une part ; l'indépendance des magistrats d'autre part.

Si la victime n'est pas partie à la procédure, elle n'a aucun accès à l'information. Le Conseil d'État reconnaît que c'est une lacune de notre droit. Le sentiment que la victime est la cinquième roue du carrosse est insupportable : cela renforce la défiance envers la procédure pénale, dont les dysfonctionnements sont hélas déjà pointés du doigt.

Il est temps de répondre à ces familles et de consacrer un véritable droit de la victime à l'information, avec l'intermédiation d'un magistrat tenu au secret. C'est vital.

Un tel droit ne sacrifie ni le secret de l'enquête, ni la présomption d'innocence, ni l'indépendance des juges ; la victime pourra recevoir des explications sans accéder aux pièces du dossier.

Je remercie Mme Carrère-Gée pour son travail de réécriture, à la lumière de l'avis du Conseil d'État. Nous saluons les ajouts de la rapporteure, qui rendent le texte plus opérationnel.

Nous serons attentifs à la publication des décrets, afin que les droits consacrés par la loi soient effectifs.

Ce texte ne répare pas l'irréparable, mais apporte une réponse attendue : une victime a le droit de comprendre. Notre groupe le votera. *(Mme Marie-Claire Carrère-Gée applaudit.)*

Mme Anne Souyris. – *(Applaudissements sur les travées du GEST)* La justice doit savoir parler aux citoyens. Garantir un droit des victimes à l'information est une nécessité démocratique. Je remercie Mme Carrère-Gée pour ce texte qui traduit une attente légitime. Il faut renforcer la confiance de nos concitoyens dans la justice, souvent perçue comme complexe, voire incompréhensible.

Le Conseil d'État nous alerte sur le risque d'atteinte au secret – mais le texte a été amélioré sur ce point.

Il ne répond pas pour autant aux problèmes structurels de la justice. S'il avait été en vigueur, la mère de Rosa aurait pu savoir qu'aucune enquête n'était en cours sur les multiples viols subis par sa fille ; s'il y avait eu enquête, peut-être Lyhanna ne serait-elle pas morte.

Tous les rapports attestent de l'embolie de la chaîne pénale. La qualité des enquêtes baisse, les délais s'allongent, des dossiers à risques tombent à la trappe. Nous avons appris que 3,7 millions de procédures étaient en stock, faute d'effectifs suffisants dans les services d'enquête et les parquets, et que 58 % des témoignages de faits sexuels sur mineurs ne sont même pas transmis !

Faute de moyens, les magistrats sont empêchés dans leur mission. Sans augmentation du nombre d'enquêteurs, d'éducateurs, de soignants et d'experts, l'information des victimes ne fera qu'accentuer la défiance envers un système judiciaire à bout de souffle.

Comme le Syndicat de la magistrature, nous pensons que l'amélioration du traitement des victimes de violences sexistes et sexuelles exige une hausse significative des moyens dédiés et une volonté politique de priorisation.

Nous voterons ce texte, mais appelons le Gouvernement à améliorer les moyens de la police judiciaire et de la mission « Justice », sous peine de non-justice à personne en danger – notamment pour les enfants victimes de crimes sexuels. Urgence absolue ! *(Applaudissements sur les travées du GEST ; Mme Marie-Claire Carrère-Gée et M. Benjamin Huin applaudissent également.)*

Mme Sylvie Josserand. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)* « Il ne faut point de lois inutiles, elles affaibliraient les lois nécessaires », alertait Portalis en 1801.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée. – Mon Dieu...

Mme Sylvie Josserand. – Cette mise en garde reste d'actualité. Proclamer des droits subjectifs nouveaux ne garantit pas leur effectivité.

Les parents d'Élias ont voulu comprendre le parcours pénal des meurtriers de leur fils ; ils se sont vu opposer le secret de l'enquête et de l'instruction. Dans son avis sur la proposition de loi initiale, le Conseil d'État a relevé « l'atteinte disproportionnée aux garanties constitutionnelles et conventionnelles qui entourent ce secret ».

Réécrit, le texte crée un droit à l'information des victimes par un magistrat spécialement désigné. Mais comment éclairer sur des procédures couvertes par le secret ? N'est-ce pas simple affichage ?

Ce droit nouveau sera-t-il le linceul du principe du secret de l'enquête et de l'instruction, rappelé par le Conseil d'État ?

S'ajoutent les difficultés de mise en œuvre. La justice est exsangue, les délais s'allongent – et l'on charge les magistrats d'une mission nouvelle. La commission a certes prévu de recourir à un magistrat honoraire, mais le texte ne prévoit aucun moyen supplémentaire pour sa mise en œuvre ni ne fixe le délai dans lequel l'information sera délivrée.

Cette proposition de loi contribue à l'inflation normative. Chaque drame est l'occasion d'un nouveau droit et d'un nouvel exercice de communication. Le meurtre d'Élias révèle surtout les défaillances de la justice dans la prévention de la récidive. Ne vaudrait-il pas mieux empêcher la survenue de nouveaux drames ?

Malgré nos réserves, l'UNT votera pour ce texte, dans l'attente, en 2027, du rétablissement, avec Marine Le Pen,...

Mmes Audrey Linkenheld et Olivia Richard. – Ah !

Mme Sylvie Josserand. – ... de l'autorité de l'État et du respect dû aux décisions de justice. *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)*

M. Michel Masset. – À la douleur de la violence subie peut s'ajouter celle de ne pas comprendre. Pourquoi une procédure a-t-elle été interrompue, pourquoi une décision a-t-elle été rendue, pourquoi certains faits ont-ils été écartés. Derrière ces interrogations, une question lancinante : la justice m'a-t-elle entendu ?

La proposition de loi répond à une exigence fondamentale : permettre à la victime de comprendre sans compromettre les principes qui font notre justice – secret de l'enquête et de l'instruction, présomption d'innocence, droits de la défense. Ces garanties ne doivent pour autant pas laisser les victimes seules.

D'où l'intérêt de ce texte qui soulève la question de la place des victimes dans le procès pénal.

L'autorité judiciaire repose sur la confiance des citoyens, qui se construit et ne se décrète pas. Proclamer un droit ne suffit pas, il faut donner à chacun les moyens de l'exercer. Il faut donc veiller à ce que ce droit soit valable, au nom de l'égalité républicaine, partout sur le territoire ; il faut donc donner à la justice les moyens humains, matériels et financiers pour accompagner une telle réforme. Sans cela, les inégalités d'accès aux droits se creuseraient.

La justice doit demeurer compréhensible pour les citoyens. Une justice qui explique ne renonce en rien à son autorité, elle lui donne une dimension humaine. Nous voterons ce texte à l'unanimité. *(Applaudissements sur plusieurs travées du groupe Les Républicains)*

Mme Olivia Richard. – C'est la troisième fois en trois semaines que j'ai l'occasion de parler du statut de la victime dans le système pénal français, après le projet de loi Protection des enfants et la proposition de loi sur l'information et la protection des victimes de violences sexistes et sexuelles lors de la libération de leur agresseur.

La rapporteure a regretté ce morcellement ; mais nous ne bégayons pas, a-t-elle dit. Je la remercie d'assurer la cohérence de nos travaux.

Le groupe UCI votera la proposition de loi de Mme Carrère-Gée, dont nous connaissons l'engagement auprès de la famille du jeune Élias. Le président du Sénat a saisi le Conseil d'État sur ce texte, gage de sérieux.

Notre justice a été pensée autour de deux figures : celles qui poursuivent, celles qui sont poursuivies ; elle n'a pas été taillée pour les victimes. Elles ont raison de refuser qu'on leur oppose le secret.

Chaque demande sans réponse, chaque décision incomprise, c'est une brique de plus dans ce mur qui sépare les citoyens de l'institution judiciaire. Nous le constatons dans les urnes, dans les enquêtes, dans les déclarations à la tribune de nos nouveaux collègues.

M. Benjamin Huin. – Bravo !

Mme Olivia Richard. – Je leur rappelle que notre rôle est de voter la loi, non de la mettre en œuvre.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée. – Très bien !

Mme Olivia Richard. – Nous ne pouvons prévoir les crédits nécessaires, l'article 40 de la Constitution nous l'interdit. Mais l'article 24 nous impose de légiférer – j'en prends à témoin Portalis !

Merci donc pour cette proposition de loi. Nous reparlerons, en janvier, des victimes dans le système pénal, cette fois plus globalement.

Je salue la famille du jeune Élias, à la place de qui nul d'entre nous ne peut se mettre. Panser cette plaie nous invite à tout repenser. La justice doit être à la hauteur des victimes. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; MM. Benjamin Huin et Michel Masset applaudissent également.)*

M. Hussein Bourgi. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* Derrière chaque procédure pénale, il y a des faits, une justice à rendre, mais aussi des victimes, des familles bouleversées, qui veulent comprendre. C'est la condition de la résilience, de la reconstruction et du deuil.

Le drame du jeune Élias illustre tragiquement ce besoin et cette exigence : recevoir des explications, des réponses, comprendre, à défaut d'accepter. Pourtant, sa famille a eu le plus grand mal à obtenir des explications de l'institution judiciaire, tant sur les antécédents des assassins que sur les réponses pénales à leurs délits antérieurs.

Il ne s'agit pas de nourrir la défiance à l'égard de la justice, ni de confier aux victimes et à leurs familles le pouvoir de mener l'enquête, mais de leur proposer un interlocuteur. Le silence assourdissant de l'institution aggrave le sentiment d'incompréhension et d'abandon – c'est la victimisation secondaire.

Depuis Robert Badinter, le législateur a renforcé les droits des victimes dans la procédure pénale, mais elles ne peuvent être informées sur le traitement judiciaire de faits antérieurs qui les concernent directement ou indirectement.

C'est cette lacune que la proposition de loi entend combler. La victime doit avoir des réponses. Ce droit doit toutefois s'articuler avec les principes intangibles de secret de l'enquête et de l'instruction, de présomption d'innocence, de respect de la vie privée et de bonne administration de la justice.

Un magistrat pourra être spécialement désigné pour éclairer la victime sans révéler d'informations protégées. Je salue le travail de notre rapporteure, dont les modifications sont bienvenues.

Reste que ce droit nouveau ne se traduira concrètement que si des moyens supplémentaires sont alloués aux juridictions.

Le groupe SER votera cette proposition de loi bienvenue et je remercie son auteure. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER, Les Républicains et du RDPI)*

Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Il y a quinze jours, nous adoptions la création d'un article 10-2-1 dans le code de procédure pénale créant un droit à l'information des victimes à tout moment de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine.

Le nouvel article que crée le présent texte est bien différent, et sa cohérence juridique moins évidente.

Ce texte est né d'un drame : le meurtre d'un enfant par deux adolescents pourtant connus de la justice. De là, la colère et l'incompréhension de sa famille. Quels dysfonctionnements ont pu conduire à une telle situation ? Les interrogations sont légitimes.

Ce texte crée-t-il un droit véritable et effectif ? Les victimes auront-elles réellement accès aux informations puisque s'y opposera le secret de l'instruction ou du délibéré ?

Le droit permet déjà aux proches d'une personne décédée de se constituer partie civile et ainsi d'avoir accès au dossier, qui contient souvent le casier des prévenus.

Gare à ne pas nous éloigner du vrai problème. Le tribunal pour enfants de Paris était en sous-effectifs : il lui manquait deux magistrats pour absorber la charge de travail. D'où un délai moyen, entre la saisine et l'audience de culpabilité, de 4 mois et 24 jours, 25 % de plus que la moyenne nationale. Le droit à l'information que consacre ce texte risque d'être vide, car le problème tient à des dysfonctionnements dans

le suivi des peines qui résultent d'un manque de moyens accordés à la justice.

Notre groupe exprime ses réserves, et soutient malgré tout l'amélioration du droit des victimes.

M. Loïc Kervran. – Le droit des victimes à être informées du traitement judiciaire d'une affaire qui les concerne est une exigence essentielle. Trop souvent, les familles se heurtent à des procédures incompréhensibles.

La famille d'Élias s'est heurtée au silence de l'institution. Comment les victimes peuvent-elles avoir confiance en la justice si elles ne comprennent pas le parcours judiciaire qui a précédé les faits ?

Je vous remercie d'avoir rappelé le rôle de l'émotion, de l'humain dans la construction de la loi. Historiquement, notre procédure pénale se méfie des victimes. À nous, législateurs, d'incorporer cette part d'humanité qui est à la base de notre mission.

Cette proposition de loi dépasse l'affaire Élias et s'inscrit dans une démarche plus large de renforcement du droit des victimes.

Sur le fond, nous sommes favorables au texte ; nous saluons la définition large de la notion de victime, ainsi que la possibilité de désigner un magistrat honoraire.

Je rends hommage au travail du garde des sceaux : l'ordonnance du 19 novembre 2025, la loi du 23 juillet 2026, qui met à l'honneur le respect des victimes.

Évitons d'ajouter au traumatisme initial un sentiment d'abandon. Renforcer les droits des victimes, c'est aussi renforcer la confiance dans l'institution judiciaire.

Ce texte apporte une réponse utile, c'est pourquoi le groupe Les Indépendants le votera. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP, du RDPI et du groupe Les Républicains)*

Discussion de l'article unique

Article unique

M. le président. – Amendement n°1 de Mme Bélim et du groupe SER.

M. Hussein Bourgi. – L'éloignement géographique ne doit pas être un obstacle à l'exercice de ce droit à l'information ; cela vaut notamment pour les ressortissants des territoires ultramarins. Cet amendement permet à la victime de désigner un représentant dans son territoire d'origine pour faire les démarches en son nom.

Mme Nadine Bellurot, *rapporteure*. – Je ne suis pas convaincue. Le droit à l'information pourra s'exercer de vive voix, mais aussi par écrit. Surtout, je suis très réservée à l'idée qu'un tiers à la procédure accède à des informations réservées à la victime, même avec son accord : celle-ci pourrait subir des pressions... Retrait, sinon avis défavorable.

M. Jean-Didier Berger, *ministre délégué*. – Retrait, sinon avis défavorable. L'information sera transmise par tout moyen : désigner un représentant serait presque limitatif. Le décret en Conseil d'État précisera les modalités.

Surtout, les informations transmises sont confidentielles et couvertes par différents secrets : ne complexifions pas les choses.

M. Hussein Bourgi. – Audrey Bélim s'inquiétait du cas de Réunionnais venus travailler dans l'Hexagone qui pourraient se trouver freinés dans leurs démarches par l'obligation de passer systématiquement par internet, ou par le courrier.

Je vais retirer l'amendement, mais vous invite à considérer avec bienveillance l'amendement n°3.

L'amendement n°1 est retiré.

M. le président. – Amendement n°2 de Mme Bélim et du groupe SER.

M. Hussein Bourgi. – Le droit à l'information ne vaut que si l'information est réellement comprise par la victime. Dans nos territoires d'outre-mer, le créole est parfois mieux compris que la langue française, notamment juridique. Nous proposons que les victimes puissent bénéficier des dispositifs de traduction et d'interprétation existants. La langue ne doit jamais être un obstacle à l'accès à la justice.

Mme Nadine Bellurot, *rapporteure*. – Avis favorable, car l'amendement n'est satisfait que pour ce qui est des procédures pénales en cours.

M. Jean-Didier Berger, *ministre délégué*. – Cet amendement est satisfait, car l'article unique de la proposition de loi s'insère entre deux articles du code qui prévoient déjà un droit général aux services de traduction et d'interprétariat. Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°2 est adopté.

M. le président. – Amendement n°3 de Mme Bélim et du groupe SER.

M. Hussein Bourgi. – Afin que l'éloignement géographique ne soit pas un obstacle, notamment pour les justiciables ultramarins habitant l'Hexagone, autorisons l'accès à un juge par visioconférence, comme cela existe déjà pour plusieurs procédures judiciaires.

Mme Nadine Bellurot, *rapporteure*. – J'entends l'argument de l'éloignement géographique. Toutefois, votre rédaction est très large, et engloberait même les victimes résidant dans le ressort du tribunal. Il faut privilégier l'administration de la justice de vive voix.

En outre, cela relève du décret d'application. Nous pourrons y travailler pendant la navette. À ce stade, retrait, sinon avis défavorable.

M. Jean-Didier Berger, *ministre délégué*. – Qui peut le plus peut le moins. Nous avons déjà la possibilité d'informer par tout moyen. Le décret en Conseil d'État précisera les choses. Retrait ?

M. Hussein Bourgi. – Nous avons auditionné nombre de magistrats, mais aussi d'associations d'aide aux victimes. Le recours à la visioconférence semble plus facile à mettre en œuvre lorsqu'il est demandé par un magistrat que par une des parties ! D'où notre volonté de rééquilibrage.

Mais la rapporteure m'a convaincu : nous pourrions réserver le dispositif à une victime pouvant justifier de son éloignement géographique. Je retire l'amendement pour y travailler durant la navette.

L'amendement n°3 est retiré.

À la demande du groupe Les Républicains, l'article unique, modifié, est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°49 :

Nombre de votants	343
Nombre de suffrages exprimés	343
Pour l'adoption	343
Contre	0

L'article unique, modifié, est adopté.

En conséquence, la proposition de loi est adoptée.

(Applaudissements)

La séance est suspendue à 20 h 20.

PRÉSIDENCE DE MME NATHALIE DELATTRE, VICE-PRÉSIDENTE

La séance reprend à 21 h 50.

Mise au point au sujet d'un vote

M. Thomas Dossus. – Lors du scrutin public n°46, Mme Antoinette Guhl souhaitait voter pour.

Acte en est donné.

Rapport sur la situation des finances publiques locales

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur le rapport sur la situation des finances publiques locales remis en application de l'article 52 de la Lolf, à la demande de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde*, rapporteur général de la commission des finances*. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Alors que la fin du second mandat du Président de la République approche, voici venue l'heure du bilan.

La politique menée depuis 2017 repose sur deux erreurs initiales.

Première erreur : en 2017, l'État a demandé aux collectivités de participer au redressement des comptes publics à hauteur de 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022, en limitant la croissance de leurs dépenses à 1,2 %. Cela représentait 19 % de l'effort, alors que celles-ci n'étaient responsables que de 8 % de la dette publique.

Dans le PLF, vous répétez l'erreur, en leur demandant un effort de 7 milliards d'euros, soit 16 % de l'effort total de 43 milliards d'euros, alors qu'elles ne sont toujours responsables que de 8 % de la dette publique.

M. Jean-Raymond Hugonet. – Très bien !

Mme Christine Lavarde*, rapporteur général*. – Or les collectivités représentent 58 % de l'investissement public et portent 80 % des marchés publics. Contrairement à l'État, elles sont soumises à la règle d'or : elles ne peuvent emprunter que pour investir.

Ne confondons pas, comme on l'entend trop souvent, niveau des dépenses locales et responsabilité dans la dette. Entre septembre 2025 et septembre 2026, les dépenses des collectivités n'ont augmenté que de 0,2 %. Pourtant, elles ont subi, comme l'État, la hausse du prix de l'énergie, du coût des travaux, des taux d'intérêt, sans oublier l'augmentation de leurs cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Pas de fuite en avant, donc, contrairement à ce que certains laissent entendre. Au contraire, les collectivités examinent leurs dépenses, suppriment les doublons et améliorent l'efficacité de la dépense publique.

Seconde erreur : la suppression de la taxe d'habitation, au motif que celle-ci était inéquitable. Mais l'iniquité n'a pas disparu ! On a supprimé l'impôt, mais pas le défaut d'assiette. Et la révision des valeurs locatives a été repoussée à 2031, alors que celles-ci servent à déterminer les prélèvements de péréquation. Sébastien Michel a eu raison de dénoncer cette situation dans sa question d'actualité au Gouvernement. Malheureusement, il n'a pas reçu de réponse.

Cette suppression a eu des conséquences néfastes. Elle a rompu le lien entre l'habitant et le territoire. La commune devient un guichet. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, l'arrivée de nouveaux habitants ne se traduit plus de la même manière dans les recettes des communes.

Elle a transformé les départements en véritable guichet, ces derniers n'ayant plus aucune capacité de lever l'impôt. Leurs recettes reposent sur des fractions de TVA. Mais ils n'en fixent ni le taux ni les règles d'évolution !

Les départements subissent aussi un effet ciseaux : la baisse des droits de mutation se conjugue à une hausse des dépenses sociales. RSA, APA ou PCH relèvent de règles nationales : on demande donc aux départements d'être responsables de dépenses qu'ils ne décident pas et des recettes qu'ils ne maîtrisent plus.

À la suppression de la taxe d'habitation s'est ajoutée celle de la CVAE en tant qu'impôt local, ce qui a porté atteinte au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Pour s'administrer librement, les collectivités territoriales ont besoin de ressources suffisantes. Or l'État n'a de cesse de supprimer les impôts locaux pour les remplacer par des fractions d'impôts nationaux.

Dans ce contexte de défiance, l'effort prévu par le PLF pour 2027 est excessif : il aurait dû s'élever entre 2 et 2,5 milliards d'euros.

Deux mesures concentrent l'essentiel des difficultés.

D'abord, le FCTVA, qui accompagne les investissements des collectivités territoriales. En le réduisant, vous obérez des investissements utiles, qui soutiennent l'activité économique et préparent l'avenir des communes.

Ensuite, la contribution progressive des collectivités à l'effort budgétaire (CPEB) remplace très imparfaitement le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico). Autrefois, l'État demandait une avance de trésorerie pour l'aider à surmonter un choc conjoncturel. En 2027, il semble s'apercevoir que le problème est structurel. Résultat : l'avance de trésorerie devient une ponction déconnectée de la qualité de gestion ou des spécificités locales.

Au-delà, les efforts demandés aux collectivités reposent sur plus de 25 mesures de prélèvement. D'où la nécessité impérieuse d'une réforme profonde des finances locales.

L'an dernier, j'avais réclamé une plus grande lisibilité de la maquette budgétaire des collectivités ; je regrette de ne pas avoir été entendue.

Enfin, la vigilance s'impose sur les mesures présentées comme positives. Le fonds de soutien pour les communes et départements reste limité ; ses modalités sont peu claires.

Oui à l'effort des collectivités, mais un effort proportionné. Oui à la recherche d'économies, mais pas au prix de l'investissement local ! *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur plusieurs travées du groupe UCI ; M. Marc Laménie applaudit également.)*

Mme Françoise Gatel, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*. – J'ai noté l'enthousiasme dans la description de l'exercice... Je ne ferai pas de rétrospective *(M. Thomas Dossus s'exclame)*, pas plus que je ne chercherai à savoir à quel moment nous sommes allés dans le mur. Je rappelle simplement que la France n'a pas eu de budget à l'équilibre depuis cinquante-deux ans et que les dotations de l'État aux collectivités ont baissé en 2015.

M. Patrick Kanner. – Avec une inflation à 0 % !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Ce qui nous intéresse, c'est l'avenir…

Le Premier ministre considère que l'absence de budget mettrait le pays dans une situation particulièrement délicate. Nous vous proposons donc d'adopter un budget et d'éclairer l'avenir.

Faire des économies n'empêche pas d'être équitable.

Le Sénat est attaché à la libre administration des collectivités et à leur autonomie financière. L'État assumera la part la plus importante du redressement pour ramener le déficit à 5 % ; la sécurité sociale y contribuera également.

Nous ferons aussi appel aux collectivités territoriales – dont personne n'a dit qu'elles étaient irresponsables –, tout en rappelant que les transferts de l'État en leur faveur s'élèvent à 156 milliards d'euros. Or nous leur demandons un effort de 5,5 milliards d'euros, auquel s'ajoutent les cotisations à la CNRACL, qui ne sont pas une surprise.

Nous manquons de visibilité. Résultat : le PLF devient un exercice de rustines. Les collectivités territoriales découvrent les dispositions au dernier moment, alors qu'il nous faudrait avant tout de la stabilité. J'ai toujours plaidé pour une stabilité des dotations aux collectivités sur trois ans, mais ce n'est hélas pas le temps dont je dispose dans mes fonctions actuelles.

Trois parlementaires – dont Sylvie Vermeillet – ont été missionnés pour analyser le budget 2026 des collectivités et formuler des propositions de réforme des finances locales. Leur rapport sera rendu prochainement. Je salue ce travail courageux, responsable et transpartisan.

Le temps est compté pour adopter un budget pour 2027. Il faut procéder à l'exercice, sans obérer l'avenir, en attendant une grande réforme.

Le projet de budget assume l'effort demandé aux collectivités territoriales.

Alors qu'en 2026, une catégorie de collectivités avait été totalement exemptée, nous cherchons à répartir l'effort le plus justement possible.

Les recettes des collectivités devraient progresser de 5 milliards d'euros en 2027, soit au niveau de l'inflation.

En 2026, leurs recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,7 %, comme l'épargne brute – je les en félicite.

Certes, les départements ont peu de marges de manœuvre. Les mesures du PLF montrent que nous tirons les leçons du Dilico, qui ne figurait pas dans la copie initiale du Gouvernement. Nous lui substituons une contribution progressive, ce qui permet de préserver 20 000 collectivités du bloc communal et toutes celles des outre-mer.

L'effort variera selon les strates. Les départements, qui représentent 31 % des recettes, ne supporteront que 18 % de la CPEB, et 40 % d'entre eux seront exonérés. C'est la reconnaissance du poids de leurs dépenses sociales.

Nous avons retenu une approche différente pour les régions : nous les exonérons de CPEB et préservons la dynamique de leurs recettes de TVA.

Nous voulons aussi préserver l'avenir. Le FCTVA a augmenté de 2 milliards d'euros en six ans. Nous conservons toutes les dépenses éligibles. Nous maintenons au taux actuel les dépenses vertes – bâtiments scolaires, voirie – et abaissons de 5 % le taux pour les autres dépenses.

Nous préservons 1 milliard d'euros pour la DETR, nous augmentons la DSIL de 200 millions et prévoyons 1 milliard pour le fonds vert.

Nous confortons la DGF et renforçons la péréquation.

Nous corrélons dépenses et recettes en attribuant une part de CSG aux départements – une nouveauté.

Nous créons une dotation ressources durables de plus de 50 millions d'euros pour reconnaître le rôle des territoires dans l'adaptation au changement climatique. Celle-ci bénéficiera à plus de 9 000 communes.

Mme la présidente. – Il faut conclure.

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Je m'efforce d'y penser…

M. Jean-François Husson. – C'est comme dans la chanson : j'y pense et puis j'oublie !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Mais pas de bon projet sans ingénierie. Nous préservons tous les programmes, comme Villages d'avenir, Petites villes de demain, Action cœur de ville et Territoires d'industrie. Nous concrétiserons l'engagement d'ouvrir 3 000 maisons France Services.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – À la lecture du rapport, je regrette des formulations trompeuses. Le parti pris est inquiétant.

Le rapport évoque la progression dynamique des recettes et des dépenses locales : on commence à pointer du doigt les collectivités. Ailleurs, il attribue la dynamique des charges de fonctionnement aux dépenses de personnel : on les pointe encore du doigt. Il souligne enfin la progression notable de leurs ressources.

Pour ma part, je constate que les dépenses des collectivités représentent environ 20 % de la dépense publique, et 11 % du PIB, contre 9 % en 1983. C'est peu, surtout si l'on prend en compte les trois actes de décentralisation qui ont eu lieu depuis. En outre, elles assument plus de la moitié de l'investissement public local. Elles sont donc particulièrement vertueuses.

Tout ne va pas bien au niveau de leurs ressources, puisqu'elles n'en maîtrisent que 20 %. Nous sommes loin de l'autonomie fiscale ! L'article 72-2 de la Constitution n'est finalement qu'une coquille vide.

Les collectivités territoriales veulent de la liberté : liberté de lever l'impôt, de décider de son affectation.... À quand le retour de la confiance entre l'État et les collectivités ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Je défends avec conviction ce budget. L'effort global d'économies – État, sécurité sociale et collectivités – s'élève à 54 milliards d'euros. Nous demandons 5,5 milliards à ces dernières, soit 10 % de l'effort global.

Nous maintenons la DGF, la DSIL, le fonds vert… Nous préservons les investissements.

L'autonomie fiscale, voilà un débat de fond. Je suis favorable au levier fiscal, évidemment. Je suis également favorable à une stabilité des dotations de l'État aux collectivités pour trois ans. Mais nous avons d'abord besoin d'un budget : il n'est pas temps d'entreprendre une réforme fiscale.

M. Thomas Dossus. – *(Applaudissements sur les travées du GEST)* Vous ne voulez pas que l'on regarde dans le rétroviseur, parce que l'on y verrait le champ de ruine de la fiscalité locale après deux mandats d'Emmanuel Macron. Des pans entiers de fiscalité locale ont disparu. Les compensations sont hasardeuses. La confiance des élus dans l'État est toute relative…

Or ces réformes ont eu un coût considérable pour l'État, de l'ordre de 35 milliards d'euros par an selon la Cour des comptes. Le pouvoir d'achat des Français en a-t-il bénéficié ? Apparemment pas, puisqu'ils manifestent tous les week-ends.

Pour les communes, c'est la double peine : elles ont perdu leurs leviers fiscaux et on leur demande des efforts pour compenser cette politique de Gribouille ! Comment vont-elles pouvoir investir ? Que faire pour retrouver de la prévisibilité et renouer une forme de confiance avec l'État ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Permettez-moi de vous rappeler, avec respect et gentillesse, que la suppression de la taxe d'habitation était inscrite dans le programme du Président, élu par les Français.

Oui, nous manquons d'un dialogue plus régulier avec les associations d'élus et les parlementaires : il faudrait se voir plus souvent et pas seulement au moment du budget.

Je le redis : la situation que nous connaissons est celle de toute la nation… Quand le bouclier énergétique a été mis en place pour les collectivités, personne ne nous a dit que nous allions grever les finances de l'État. Et pensez aux 50 millions d'euros prévus pour la Gironde, le Var et les Landes après les incendies : c'est aussi de l'endettement…

Mme Carine Leroy. – Il est temps de faire le bilan de ces dix années de pouvoir. Avec le macronisme qui promettait la fin de l'ancien monde, certains espéraient le lancement de la réforme territoriale tant attendue.

Le résultat est à l'opposé des engagements : aucune réforme structurelle, les régions et métropoles toujours aussi favorisées, des prélèvements sur les ménages au plus haut et, pour les communes et les départements, un soutien au plus bas. Tout craque !

Les maires doivent investir pour pallier l'effondrement de l'État qui, grâce aux départements qui font guichet, camoufle la mauvaise gestion de ses comptes.

Avec ce PLF, un nouveau cap est franchi : 2,5 milliards d'euros de ponction sèche sur les collectivités – 1,9 million d'euros pour Fréjus. Même la Grèce n'est pas allée jusque-là. Et le FCTVA est remis en cause. Votre irresponsabilité sacrifie l'avenir. Nous avons perdu dix ans !

Comment comptez-vous obtenir l'assentiment du Sénat pour des économies si injustes et aveugles ? *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)*

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Dois-je vous rappeler que le Président de la République a été élu par les Français ?

Et que faire d'ici au 31 décembre ? N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions ! Vous voulez, je crois, supprimer les intercommunalités… Or sans elles, quel avenir pour les petites communes ?

Dans les 67 départements dans lesquels je me suis rendue, j'ai visité des maisons France Services : elles accueillent chaque mois un million de personnes, avec un taux de satisfaction de 95 %. Et sachez que les recettes des collectivités ont augmenté de 56 milliards d'euros entre 2017 et 2024.

M. Dany Wattebled. – En 2025, la situation financière des collectivités territoriales s'est améliorée, avec des chiffres encourageants, malgré des disparités.

Cela nous invite à nous interroger sur la nature des dépenses locales, car certaines sont librement décidées, quand d'autres sont imposées par la loi.

Avec la hausse de la cotisation à la CNRACL, vous alourdissez les charges des collectivités ; avec la baisse du taux du FCTVA de 5 points, vous les empêchez d'agir. Certes, les collectivités doivent participer au redressement de nos finances publiques, mais cet effort doit être juste, proportionné et prévisible. Comment programmer des investissements sur plusieurs années, quand vos ressources sont remises en jeu chaque automne ?

Il est temps de remettre à plat les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. Pourquoi pas une programmation pluriannuelle, afin de sortir d'une logique d'ajustement annuel ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Nous avons pris en compte la situation particulière des départements qui ne contribuent qu'à 18 %, au lieu de 31 %. Et les départements les plus en difficulté seront aidés, au cas par cas.

Concernant le FCTVA, sachez que le taux applicable à un grand nombre de dépenses – réseaux d'eau et d'assainissement, voirie – est inchangé.

La programmation pluriannuelle que vous appelez de vos vœux est déjà inscrite dans la loi de programmation des finances publiques de 2023. Oui, il faut de la stabilité, mais l'heure n'est pas propice.

M. Bernard Delcros. – Je me réjouis que, dans le PLF pour 2027, le Gouvernement ait sanctuarisé le bloc communal, suivant notre recommandation, avec Thierry Cozic et Nadine Bellurot.

Je salue aussi la création d'une nouvelle dotation aux communes rurales à faible densité, à côté de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (DSCAR). Quelque 17 000 communes bénéficieront de l'une ou l'autre.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – C'est le legs Fournier !

M. Bernard Delcros. – Mais baisser de 30 % le taux FCTVA conduira à réduire l'investissement de 2 milliards d'euros, avec de moindres recettes pour l'État *in fine* : c'est contre-productif ! Nous proposerons de supprimer cette mesure.

L'article 10 du PLF réduit en outre les droits d'enregistrement sur les cessions de fonds de commerce aux salariés repreneurs. Cette bonne mesure va toutefois conduire à une perte sèche de 30 millions d'euros pour les communes et les départements, sans compensation. Soutiendrez-vous notre amendement de compensation intégrale ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – On l'espère !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Je vous remercie de souligner quelques points positifs. C'est encourageant.

D'après nos évaluations, l'impact que vous craignez sur les investissements ne sera pas aussi fort.

Je sais que le FCTVA est sacré au Sénat, mais notre objectif, c'est un déficit à 5 % du PIB… Des

amendements pourront être adoptés, mais toujours dans le respect de cet objectif. Parlons-en.

M. Jean-François Husson. – Vous aviez dit la même chose l'an dernier, et cela a fini à 5,4 !

M. Bernard Delcros. – Voyez la non-compensation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : l'État a dû corriger, avec un an de retard. Alors, corrigeons dès maintenant !

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Eh oui !

Mme Isabelle Briquet. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* De toutes les collectivités territoriales, les départements ont subi le choc le plus violent. Les dépenses sociales représentent 70 % de leurs dépenses de fonctionnement. Depuis 2005, le nombre d'allocataires a augmenté cinq fois plus vite que la population. D'ici à 2040, ces dépenses vont encore augmenter de 58 %.

Dans ce contexte, Départements de France chiffre l'impact du PLF pour 2027 pour les départements à 1,9 milliard d'euros – 4,7 millions pour la Haute-Vienne. Trente-quatre d'entre eux devraient passer sous le seuil d'alerte. Comment faire encore plus avec toujours moins ?

Le financement des Sdis – porté à 60 % par les départements – l'illustre bien. Le Gouvernement a annoncé 1 milliard d'euros sur cinq ans pour la sécurité civile, grâce au relèvement du taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA). C'est ainsi que chaque année, 200 millions iront au budget de l'État pour financer les pactes capacitaires.

J'ai deux propositions. Pourquoi ne pas affecter ces recettes à la fraction de TSCA déjà perçue par les départements pour financer les Sdis ? Pourquoi ne pas créer une part « sécurité civile » dans la taxe de séjour ?

Les départements ne demandent pas de privilèges, simplement que « qui décide paye » et que l'État tienne parole.

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Quand des compétences sont confiées aux collectivités, il faut leur donner les moyens de remplir leurs obligations. S'il s'agit de politiques que les collectivités choisissent de mener, c'est le levier fiscal qui doit les financer.

À la demande des trois départements volontaires, l'expérimentation sur la recentralisation du RSA a été prolongée. Le Premier ministre rencontrera les départements le 16 novembre prochain.

Le Gouvernement s'est engagé à augmenter les moyens de lutte contre les incendies des Sdis. Les 120 millions d'euros supplémentaires issus de la TSCA seront perçus par l'État pour financer de nouveaux moyens aériens mutualisés, ainsi que les pactes capacitaires conclus avec les départements.

M. Pierre Barros. – *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K)* Savez-vous comment les élus locaux que je rencontre perçoivent l'État ? Comme une armoire de fibre optique ouverte et à l'abandon – c'est peu flatteur... Ils sont sous le choc de vos choix politiques et de votre incapacité à rebrancher correctement les fils. Plus grave encore, l'État fait supporter aux collectivités le coût de ses choix, avec l'approbation de la majorité sénatoriale.

En 2019, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est devenue une variable d'ajustement ; en 2021, les communes ont perdu la taxe d'habitation ; en 2023, la CVAE a été quasiment supprimée ; en 2025, le fonds vert a été divisé par deux ; sans oublier l'augmentation de la cotisation à la CNRACL…

Pour s'en sortir, les élus doivent soit supprimer des services publics, soit alourdir la taxe foncière. Parfois les deux.

Alors que vous avez prôné la simplification pendant dix ans, au final, nous n'avons pas de pilotage, mais des acronymes à n'en plus finir. La solution n'est pas de supprimer 800 000 postes de fonctionnaires, mais de ranger l'atelier comme un bon menuisier, pour retrouver des marges.

Assumez-vous la recentralisation quoi qu'il en coûte ou rendrez-vous aux assemblées locales leur autonomie fiscale ? *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K)*

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Vous ne pouvez pas dire que l'État a laissé les territoires à l'abandon. Nous avons financé 244 villes moyennes bénéficiant du programme Action cœur de ville, 1 642 Petites villes de demain, 3 130 Villages d'avenir, 2 865 maisons France Services, le déploiement du très haut débit et 183 Territoires d'industrie.

Mais sommes-nous capables de faire confiance aux territoires, considérant qu'ils feraient mieux que l'État ? Je ne pense pas que nous soyons prêts pour une grande réforme de décentralisation.

Cela dit, il est vrai que nous avons un problème de chaîne de commandement, quand six ou sept agences interviennent, donnant des avis parfois contradictoires. Le préfet de département doit avoir un pouvoir de coordination.

Une voix à droite. – Pourquoi ne pas l'avoir fait ?

Mme Vanina Paoli-Gagin. – Parlons du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), dont les modalités de calcul sont injustes.

M. Loïc Hervé. – Ce n'est pas faute de l'avoir dit !

Mme Vanina Paoli-Gagin. – Le potentiel financier intercommunal agrégé repose sur le revenu moyen par habitant. Or la richesse des ménages n'implique pas nécessairement celle de la commune – c'est le cas dans mon département viticole. S'y ajoute un coefficient logarithmique qui favorise les zones urbaines.

De nombreux travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat ont mis en lumière cette difficulté. Le rapport Guené-Raynal proposait ainsi de tenir compte des charges de centralité.

Vos services travaillent-ils à de nouveaux critères de répartition, pour une péréquation plus juste ? Vous aviez vous-même parlé de racket, madame la ministre ! *(MM. Marc Laménie et Loïc Hervé renchérissent.)*

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Sans reprendre le même mot, je n'ai pas changé d'avis !

Le Fpic a été créé en 2012, alors que la carte intercommunale était loin d'être achevée, pour un montant de 1 milliard d'euros. Il y avait à l'époque un grand nombre de contribuables aisés. Mais la loi NOTRe a bouleversé cet équilibre, faisant disparaître de gros contributeurs. Certains ont ainsi vu leur contribution passer de 75 000 à 850 000 euros…

M. Loïc Hervé. – Et on fait quoi ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – La règle de 2012 n'est plus adaptée. La réforme du Fpic fait bien entendu partie de la réforme profonde des finances locales que j'appelle de mes vœux.

M. Loïc Hervé. – Eh bien, supprimons-le !

M. Stéphane Sautarel. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Pourquoi continuer à creuser le fossé entre l'État et les collectivités territoriales ? Pourquoi priver les maires, dernier rempart dans notre pays émietté, de leur pouvoir d'agir ?

Le recours ininterrompu à la dette et à la fiscalité nous conduit au bord de la cessation de paiements. Or seuls la sécurité sociale et l'État sont en cause, pas les collectivités locales ! Ces dernières peuvent prendre part à l'effort, mais de façon proportionnée, pas comme vous le proposez : calcul de l'augmentation prévisionnelle de leurs recettes pour 2027 erroné ; aucune concertation ; aucune réforme structurelle ; et cet éternel rabot, de 5 à 6 milliards d'euros…

Pourquoi priver les collectivités territoriales de leur pouvoir d'agir et casser le dernier levier de croissance ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Je suis d'accord avec la première partie de votre propos : le dialogue entre Parlement, Gouvernement et associations d'élus doit beaucoup progresser.

Une réforme structurelle est nécessaire, mais je ne crois plus au Père Noël depuis un moment… Je ne pense pas qu'on l'entreprendra d'ici à l'élection présidentielle. En revanche, il serait intéressant que les candidats exposent leur conception du lien entre État et collectivités.

L'obsession du Gouvernement, c'est de donner un budget à la France, qui a une dette de 3 500 milliards d'euros. J'aimerais bien refaire le monde, mais je n'ai que le temps de dresser la table pour janvier.

La dette, c'est celle de la nation tout entière. Travaillons tous ensemble. Apparemment, tout le monde fera mieux après les élections. Reste que celui ou celle qui sera élu trouvera 3 500 milliards de dettes…

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – 3 600 milliards.

M. Jean-François Husson. – Dont 1 250 supplémentaires depuis dix ans.

M. Stéphane Sautarel. – En dix ans, aucune réforme structurelle n'a été entreprise.

M. Jean-François Husson. – Exactement !

M. Stéphane Sautarel. – Pis, vos propositions sont contre-productives : ce n'est pas en contaminant les biens portants, qui le sont de moins en moins, qu'on soignera le malade. Vous allez casser la dernière dynamique de notre pays, c'est une faute.

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Le Dilico n'est pas l'invention du Gouvernement, mais du Sénat. C'est un outil conjoncturel.

M. Jean-François Husson et Mme Christine Lavarde, *rapporteur général.* – C'est ce que nous avons dit !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Nous sommes donc d'accord.

Le problème structurel ne date pas d'il y a dix ans : cela fait cinquante-deux ans que la France n'a pas eu un budget équilibré !

M. Jean-François Husson. – Ce n'est pas une raison pour continuer.

Mme Françoise Gatel, *ministre.* – Justement, nous essayons de redresser les choses.

M. Jean-François Husson. – C'est mal parti pour 2026…

M. Stéphane Sautarel. – Le Sénat a rendu le Dilico, proposé par le Gouvernement, non confiscatoire.

La part des collectivités dans la dette publique est stable, à 8 %. De plus, quand il s'agit des collectivités, je parle non de déficit, mais de besoin de financement : la différence est de taille.

M. Jean-François Husson. – Exactement !

M. Stéphane Sautarel. – J'entends l'urgence, mais essayons de ne pas couper le dernier moteur qui fonctionne dans notre pays.

M. Daniel Fargeot. – À Bercy, on calcule ; dans les communes, on construit. À Bercy, on divise les moyens ; dans les communes, on rassemble les énergies. À Bercy, on multiplie les déficits ; dans les communes, on paie la facture.

M. Loïc Hervé. – Très bien !

M. Daniel Fargeot. – Professionnel de l'expertise comptable, je sais qu'une entreprise ne s'évalue pas à son seul compte de résultat, mais aussi à son bilan, ses actifs, sa capacité d'autofinancement et ses perspectives. À Bercy, hélas, les collectivités semblent n'être qu'un gisement d'économies, jamais un moteur de croissance.

Les collectivités représentent 20 % de la dépense publique, mais réalisent les deux tiers de l'investissement public. Les communes ont réduit leurs dettes de 0,6 % et le bloc communal a investi 10 % de plus que lors du mandat précédent.

Votre réponse ? Deux milliards d'euros en moins sur le FCTVA, 2,5 milliards d'euros de contributions en plus. Une école à rénover, pour Bercy, c'est une dépense ; pour le maire, ce sont des économies d'énergie, un patrimoine préservé, des marchés pour nos entreprises. À force de réduire les déficits sur le papier, vous creusez celui de notre prospérité !

Permettez-moi de vous conseiller un retour aux fondamentaux de la Constitution : libre administration, autonomie financière, République décentralisée. Tout y est ! Bercy a chiffré ce que les collectivités doivent rapporter à l'État. Avez-vous mesuré ce que leur affaiblissement risque de coûter à la France ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Je transmettrai votre message aux locataires de Bercy ; pour ma part, j'habite sur un autre boulevard…

Le soutien de l'État à l'investissement local est maintenu. S'agissant d'investissements, n'oublions pas l'augmentation considérable du budget de la défense, qui profite à des entreprises installées sur nos territoires.

Nous avons une équation à résoudre : 3 600 milliards d'euros de dettes, un déficit à ramener à 5 %. En même temps, je ne doute pas du sens des responsabilités des élus qui plaident la cause des collectivités. Vous le savez, cette cause est aussi la mienne.

M. Simon Uzenat. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER ; M. Olivier Jacquin encourage vigoureusement l'orateur.)* L'effort demandé aux collectivités est injuste : 5,5 milliards d'euros, c'est plus de 20 % de l'effort de 25 milliards.

Les recettes des régions ont augmenté entre 2019 et 2025 de 10 %, pour une inflation de 17 %. Les régions ont donc perdu du pouvoir d'agir.

Les investissements ont baissé de 8,6 % en 2025, avec des conséquences déjà mesurables sur l'économie comme sur les autres niveaux de collectivité.

Le décroisement ne peut pas être à sens unique. Vous engagez-vous à ne rien demander aux régions sur des compétences relevant de l'État ? Sur les instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi), allez-vous revoir votre copie ? *(Mme Annie Le Houerou renchérit.)* Maintiendrez-vous les 100 millions d'euros de Feader, qui ont un effet levier de 300 millions dans les fermes françaises ?

Je ne reviens pas sur la communication déplorable du Gouvernement au sujet de la liste noire des lycées. Mais, au-delà des 4 milliards d'euros de prêts, vous engagez-vous à rendre ces travaux éligibles au taux non dégradé de FCTVA ? *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)*

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – De toute façon, les mesures qu'on propose ne conviendront jamais…

L'effort porte cette année sur toutes les catégories de collectivités. En ce qui concerne les régions, nous les exonérons de contribution progressive parce que nous décroisons les financements. C'est pourquoi nous n'écrêtons pas les recettes de TVA des régions. De manière générale, je suis favorable à une contractualisation de l'accompagnement des investissements, pour plus de sécurité.

S'agissant des Ifsi, nous finançons les places ouvertes.

La rénovation des lycées est un sujet majeur. Une consultation a été ouverte aux lycéens, qui pouvaient signaler les situations dégradées, notamment en ce qui concerne le bâti. Nous avons présenté le résultat brut de ce que les lycéens ont dit.

Mme la présidente. – Votre temps de parole est épuisé.

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Je poursuivrai tout à l'heure sur ce point.

M. Christophe Guilloteau. – Ce sont les régions qui financent les lycées, pas l'État !

M. Pierre Boileau. – Les collectivités sont tenues de voter des budgets en équilibre : elles doivent donc maîtriser leurs dépenses de fonctionnement, dégager de l'épargne pour financer leurs investissements et veiller à la soutenabilité de leur dette.

Leurs leviers fiscaux se réduisent comme peau de chagrin. La suppression de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle puis les réformes de la CVAE les ont privées de marges d'action.

Pourtant, les collectivités mènent des projets d'investissement de long terme, indispensables pour nos territoires.

Pour sa part, que propose le Gouvernement ? Des normes toujours plus nombreuses et coûteuses, des transferts de charges sans compensation suffisante et une nouvelle réduction des marges de manœuvre des collectivités. La réforme envisagée du FCTVA risque de pénaliser celles qui ont déjà engagé leur plan d'investissement. Quant à la contribution progressive à l'effort budgétaire, ses critères ne prennent pas suffisamment en compte les efforts de gestion ni la qualité des investissements.

Reconnaissez-vous que ce sont les collectivités qui investissent, accueillent des entreprises et créent de l'emploi tout en préservant leurs finances qui seront les plus pénalisées ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Oui, il y a eu la volonté d'alléger les taxes sur l'économie.

Je suis favorable à la stabilité des dotations sur trois ans.

Les normes viennent de l'État, mais aussi du Parlement et de la demande de nos concitoyens. Je pense au principe de précaution. Les élus eux-mêmes, qui nous disent qu'il y a trop de normes, ont besoin d'être sécurisés pour éviter les contentieux.

Je vous renvoie encore une fois au livret vert, disponible sur le site du ministère, qui recense les mesures de simplification prises par décret – 145 millions d'euros de dépenses en moins pour nos collectivités, ce n'est pas rien.

Sur la gestion rigoureuse des collectivités, je vous invite à participer à la réforme des finances locales et à proposer de nouveaux critères.

M. Jean-François Husson. – C'est au Gouvernement de le faire !

Mme Nathalie Goulet. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UCI)* Nul ici n'ignore l'exigence d'économies et la nécessité pour les collectivités de prendre leur part de l'effort.

Le département de l'Orne connaît, depuis 2022, un effet ciseau marqué. Ses dépenses subies ont augmenté de 14 %, ses recettes de seulement 5,2 %. Le résultat de la section fonctionnement est passé de 36 millions d'euros en 2022 à 8 millions d'euros en 2025, et la capacité d'autofinancement de 42 à 22 millions d'euros.

En 2025, l'Orne a été exemplaire : revue générale des dépenses, réduction de 2,5 % des effectifs, report d'investissements, pour 5 millions d'euros d'économies. Mais les dépenses sociales ont augmenté tranquillement de 14 millions d'euros…

Le PLF pour 2027 demandera un effort supplémentaire important, de plus de 5 millions d'euros. Vous parlez de sécurisation, mais comment puis-je sécuriser l'excellent président Christophe de Balorre sur les finances à venir ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Oui, il y aura un effet sur les départements. Mais la situation financière de la nation nous impose de trouver des solutions équitables, sans accabler les collectivités.

En effet, il n'y a pas de critères de bonne conduite, si je puis dire. Certaines collectivités interviennent dans beaucoup de domaines, d'autres ont fait des choix plus frugaux ; c'est le fruit de la libre administration.

Je suis d'accord avec vous : il faudrait récompenser la vertu et la responsabilité. Inventons ensemble les critères qui le permettront.

Mme Nathalie Goulet. – Nous reviendrons sur le FCTVA, car les mesures proposées ne sont pas acceptables.

M. Loïc Hervé. – Bien sûr ! C'est une catastrophe !

Mme Frédérique Espagnac. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* L'épargne brute du bloc communal a reculé. Les communes des territoires ruraux et de montagne, avec peu d'habitants, font pourtant face à des frais considérables pour leur voirie et leurs réseaux.

Avec la baisse du FCTVA, vous reprenez d'une main ce que vous donnez de l'autre avec la DSIL. La péréquation doit rester une boussole, pas une variable d'ajustement !

Le Gouvernement acceptera-t-il de maintenir le FCTVA sur les bâtiments publics ruraux ? Les communes rurales seront-elles éligibles à la dotation de faible densité ? La hausse de 150 millions d'euros de DGF fléchée vers la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) sera-t-elle sanctuarisée ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Je maintiens que les recettes des collectivités ont augmenté de 3 % entre 2025 et 2026.

Sur le FCTVA, nous maintenons au taux actuel les dépenses de voirie, d'eau et d'assainissement. Sur le bâti scolaire, il en ira de même.

Sur les aménités rurales, nous créons une dotation de ressources durables : nous sortons d'une logique de compensation pour reconnaître ce qu'apportent les communes rurales.

Mme Frédérique Espagnac. – Vous ne m'avez pas répondu sur les 150 millions d'euros de la DGF fléchés vers la DSU et la DSR. D'autre part, pour la voirie, nous avons un vrai problème de décompte.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – C'est vrai !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Je termine ma réponse précédente au sujet des lycées. Nous devons entamer un dialogue avec les régions. Ce sont elles qui sont responsables, c'est donc à leur échelle que les décisions doivent être prises.

M. Jean-Claude Anglars. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Le Conseil constitutionnel, le 23 octobre dernier, a maintenu les bases historiques de la contribution des collectivités au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Une clause de révision a été prévue, mais le montant demandé aux collectivités s'éloigne des facultés contributives. Pour certains territoires ruraux et de montagne, comme en Aveyron, la contribution devient considérable. Alors que le changement

climatique accélère l'urgence de moderniser les infrastructures, mais l'eau seule ne peut financer le service de l'eau. La question d'une mobilisation plus directe des mécanismes de solidarité nationale est posée.

Le Gouvernement entend-il réviser les bases du FNGIR et instaurer une exonération destinée à financer les investissements ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Le FNGIR n'a pas bougé depuis 2013. L'outil est dépassé, comme pour le Fpic. Il faut une réforme courageuse, difficile.

Pour l'eau, qui préoccupe tous les territoires, urbains comme ruraux, nous avons maintenu le taux du FCTVA.

Voyez le cas de la métropole du Grand Paris et de la région de Troyes. C'est le seul exemple de contrat de réciprocité entre un territoire urbain et la région dont il dépend – celle des grands lacs. Il faut construire ce type d'alliances entre villes et campagnes. Le réchauffement climatique nous impose de changer d'état d'esprit.

M. Hervé Reynaud. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Je veux faire entendre la colère de nos élus. Contribuer au redressement de nos comptes est légitime, mais pas au détriment de l'investissement local.

Les collectivités représentent 58 % de l'investissement public. Réduire leurs capacités financières, c'est priver les entreprises de marchés publics, reporter des chantiers, fragiliser des emplois locaux.

Malgré les dépenses sociales et les restes à charge, le département de la Loire a prévu 83 millions d'euros d'investissement en 2026 – pour les routes, les collèges, les aides aux communes – qui irriguent l'économie locale. Comment demander à ces financeurs de participer au redressement économique en leur imposant des charges croissantes ?

Allez-vous préserver les capacités financières des communes et des départements, leur donner de la visibilité et assurer une juste compensation des dépenses imposées ? La libre administration des collectivités est un droit constitutionnel.

Enfin, la parole publique doit être tenue : ne revenez ni sur le FCTVA, ni sur l'étalement du remboursement du Dilico, ni sur le fonds de sauvegarde des départements. Respectons des règles partagées pour retrouver la confiance. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – La situation des départements appelle à une vraie réflexion sur la décentralisation.

Stabilité et visibilité sont essentielles, je l'ai dit. Chaque PLF vous épuise, car on passe des nuits à rustiner, à coup d'amendements, sans vision d'ensemble.

M. Jean-François Husson. – Pas du tout !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – M. Anglars, lui, demande qu'on repense le FNGIR et le Fpic. Il faut revoir nos dispositifs régulièrement.

Deux sujets se posent pour les départements. D'abord, l'impact des DMTO, très rémunérateurs pour certains, aujourd'hui pénalisés par la frilosité du marché immobilier. Ensuite, la taxe d'aménagement. Je m'étonne que personne ne m'en ait parlé.

M. Jean-François Husson. – Cela va venir ! Lors du PLF !

M. Hervé Reynaud. – C'est un bazar.

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Moi, je vous en parle, du bazar. Cette taxe d'aménagement a été modifiée en loi de finances, en 2022.

M. Loïc Hervé. – Ça va être de notre faute !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Elle est désormais due à l'achèvement des travaux, et non plus au dépôt du permis. Or sa recette doit précéder l'aménagement, non le suivre. *(M. Jean-François Husson s'exclame.)* Des sénateurs sont associés à ces travaux. Je le dis : l'État, sur ce sujet, n'a pas été bon.

M. Loïc Hervé. – Ah !

M. Jean-François Husson. – Il est abonné aux mauvaises notes !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Parfois, le Sénat n'est pas au meilleur de sa forme non plus. Moi, j'ai le courage de soulever le sujet.

M. Jean-François Husson. – C'est incroyable…

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Si vous voulez déposer un amendement au PLF sur cette affaire, assurez-vous que la réforme fonctionnera !

M. Loïc Hervé. – Avec votre avis favorable, madame la ministre !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Nous prévoyons une avance de 200 millions d'euros pour amorcer ce que nous devons aux départements.

M. Jean-François Husson. – Zéro voix pour la première partie du PLF à l'Assemblée nationale ! Zéro !

M. Alexis Robin. – Le programme Actee (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. En Eure-et-Loir, il est essentiel pour les petites communes rurales, qui manquent de moyens techniques et financiers.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – C'est vrai !

M. Alexis Robin. – Il finance notamment des audits énergétiques et des études techniques. Si Actee+ a été prolongé jusqu'à fin 2027, c'est sans moyens supplémentaires, et le lancement du programme 2027-2030 reste incertain.

Or les obligations des collectivités s'alourdissent, avec le décret tertiaire notamment, alors que leurs budgets sont contraints. L'État leur impose des objectifs toujours plus exigeants sans leur donner de visibilité sur les moyens.

Comptez-vous renouveler Actee au-delà de 2027 ? Nos petites communes rurales continueront-elles de bénéficier de l'ingénierie et des financements nécessaires à la rénovation de leur patrimoine ?

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Ma collègue Maud Bregeon a répondu à une question d'actualité sur ce sujet cet après-midi.

J'ajoute que ce programme représente environ 330 millions d'euros. Le Gouvernement souhaite réexaminer l'ensemble des dispositifs existants, qui sont nombreux, afin d'optimiser leur organisation et leur complémentarité, en lien notamment avec le programme des territoires d'électrification lancé par l'État.

Maud Bregeon y travaille ; je ne peux être plus précise ce soir, mais lui transmettrai votre question afin que des réponses précises vous soient apportées.

M. Thierry Cozic, *président de la commission des finances*. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* Chacun a défendu ses positions. Nous pouvons nous féliciter de l'utilité de cet exercice, qui a permis un échange nourri.

Que retenir ? Que la copie proposée par le Gouvernement pour ce budget 2027 est déséquilibrée, au détriment des collectivités territoriales. Les mesures présentées comme favorables ne sont pas à la hauteur : 100 millions d'euros pour les départements en difficulté, certes – mais l'an dernier, grâce à un amendement de la commission des finances, le fonds de sauvegarde avait été doublé, avec 600 millions d'euros !

M. Jean-François Husson. – C'est vrai.

M. Thierry Cozic. – Et que dire des 50 millions d'euros pour les collectivités particulièrement affectées par la CPEB ? On aurait pu commencer par ne pas ponctionner autant leurs ressources !

L'addition reste salée : ce sont 5,5 milliards d'euros – 7 milliards en intégrant les cotisations CNRACL – que l'on demande aux collectivités, près de trois fois plus que l'an dernier. La création de la CPEB représente 2,5 milliards d'euros ; la baisse drastique du taux de compensation du FCTVA, 2,1 milliards d'euros.

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Drastique, non...

M. Thierry Cozic*, président de la commission*. – Il est indécent de présenter cette coupe budgétaire brutale comme un verdissement du fonds – alors qu'elle va freiner des investissements dans la rénovation énergétique ou les mobilités décarbonées !

Cette mesure illustre surtout le mépris de la libre administration des collectivités et le peu de cas fait de la prévisibilité de leurs ressources.

D'une part, le FCTVA, dont l'attribution est automatique, est le concours financier qui respecte le mieux la libre administration ; cette réforme marque donc une nouvelle étape dans la transformation des collectivités en simples opérateurs de l'État. Après avoir fragilisé leurs recettes en supprimant la taxe d'habitation, la taxe professionnelle et la CVAE, on restreint désormais leurs dépenses.

D'autre part, les modalités d'application sont inacceptables : des plans d'investissement construits de longue date seraient remis en cause du jour au lendemain, au mépris des engagements pris par les collectivités, qui ont besoin d'un cadre stable pour investir dans la durée.

La Cour des comptes plaide pour une contribution des collectivités prévisible, transparente et équitable. Je partage ce diagnostic, et c'est cette exigence que je porterai en tant que président de la commission. *(Applaudissements sur les travées du groupes SER ; Mme Nathalie Goulet et M. Marc Laménie applaudissent également.)*

Prochaine séance demain, jeudi 5 novembre 2026, à 10 h 30.

La séance est levée à 23 h 30.

Pour le Directeur des Comptes rendus du Sénat,

Rosalie Delpech

Chef de publication

Ordre du jour du jeudi 5 novembre 2026

Séance publique

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

À l'issue de l'espace réservé au groupe RDSE et au plus tard de 16 heures à 20 heures

Présidence :
M. Roger Karoutchi, vice-président,
Mme Nathalie Delattre, vice-présidente

1. Proposition de loi visant à protéger les demandeurs de logement contre les sollicitations sexuelles abusives, présentée par Mme Nathalie Delattre *(texte de la commission, n°112, 2026-2027)*

2. Proposition de loi visant à faciliter l'emploi des étrangers dans les secteurs d'activités en tension, présentée par Mme Maryse Carrère, MM. Ahmed Laouedj, Bernard Fialaire et plusieurs de leurs collègues *(n°865, 2024-2025)*

3. Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à valoriser la réserve communale de sécurité civile *(texte de la commission, n°121, 2026-2027)*

4. Débat sur le thème : « l'Ukraine au lendemain des *midterms* américaines : quelle stratégie pour la France et l'Europe ? »